



Rapport sur le prix et la qualité du service déchets 2020

Communauté de Communes des 4 Rivières (74)

Siège de la Communauté de Communes des
Quatre Rivières

Mairie – 3, place de la Mairie
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY
Tél. : 04 50 31 46 95
Fax. : 04 50 31 68 12

Site web:

<http://www.cc4r.fr/>

Services administratif et urbanisme
28 chemin de la Ferme SAILLET
74250 FILLINGES



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service déchets	3
I- Préambule	3
II- Les indicateurs techniques	5
1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets.....	5
1.1 Territoire desservi	5
1.2 Collecte des déchets pris en charge par le service.....	5
1.2.1 Ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR).....	5
1.2.2 Tri sélectif	12
1.2.3 Collecte des cartons des professionnels	26
1.2.4 Déchetteries	28
1.2.5 Autres prestations : actions communales	36
2. Traitement.....	36
2.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés	36
2.1.1 Incinération	36
2.1.2 Valorisation du tri sélectif	37
2.1.3 Valorisation et traitement des déchets collectés en déchetteries.....	38
III. Les indicateurs financiers :	39
1. Modalités d'exploitation du service	39
2. Montant annuel global des dépenses du service	40
2.1. Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat	40
2.2 Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats.....	42
3. Modalités de financement du service public	42
3.1 Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés ...	43
3.2 Montant des aides reçues des éco-organismes agréés :.....	44
3.3: Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés), valorisation énergétique	45
3.4 Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats.....	46
3.5 récapitulatif des recettes de fonctionnement :.....	46
IV - Synthèse des chiffres	47
4.1 Synthèse des coûts	47
4.2 Synthèse des tonnages.....	48



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service déchets

Année d'exercice 2020

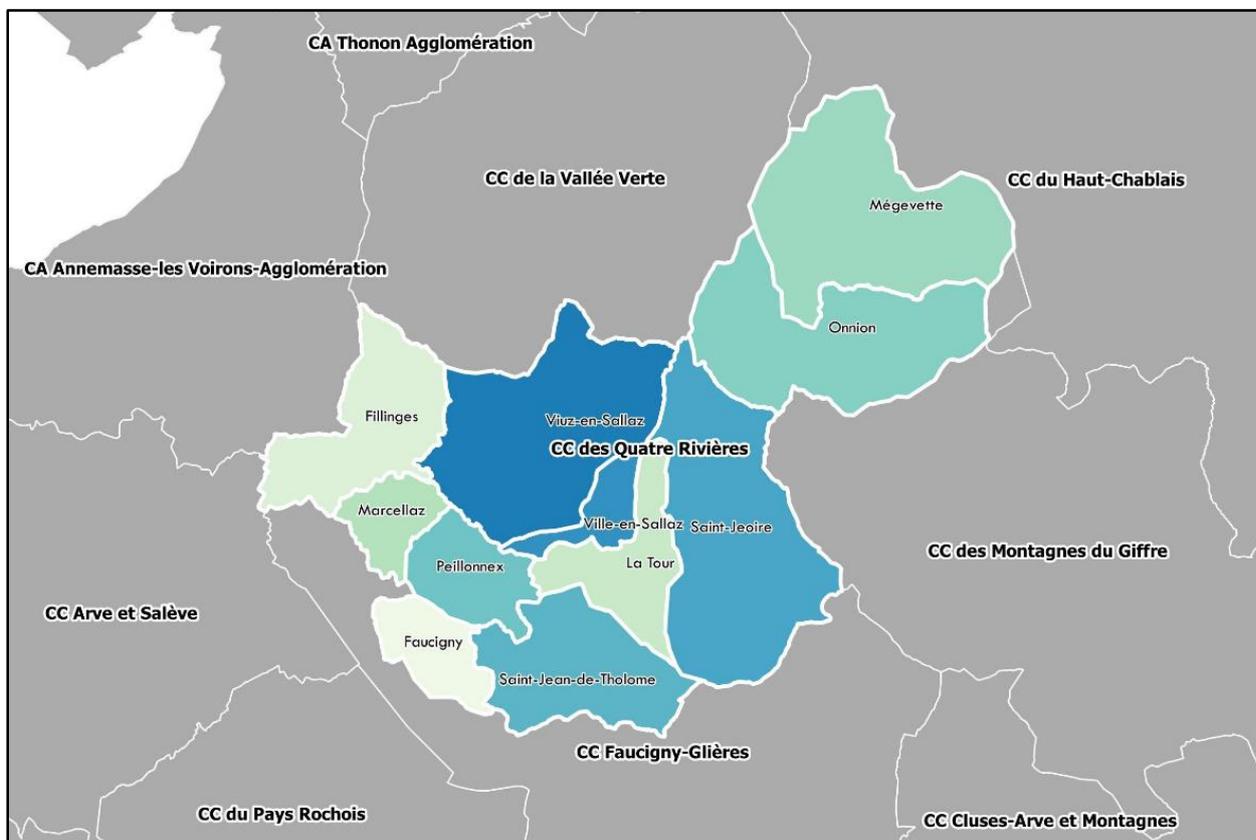
I- Préambule

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

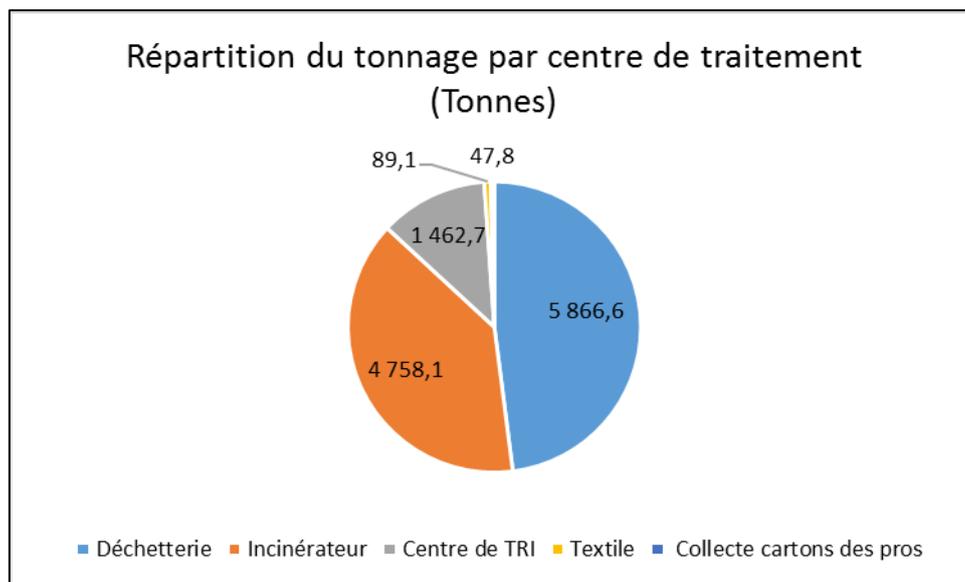
Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement...

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (rapport d'activités de l'intercommunalité).

Pour rappel, les 11 communes ont transféré la compétence globale de la gestion des déchets à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2015.



L'année 2020 a été marquée par une baisse du poids total des déchets collectés sur le territoire. Le territoire intercommunal des 4 Rivières a produit **12 224 tonnes de déchets en 2020**, soit une diminution de -3,33 % par rapport à 2019 (12 645 Tonnes).



Cette année a été marquée par la crise sanitaire avec un confinement national généralisé du 17 mars au 11 mai 2020.

Ce confinement, et toutes les mesures sanitaires prises par le gouvernement, ont eu un impact notable sur la production de déchets, et donc sur les coûts d'exploitation. Nous avons pu constater les faits suivants :

- Une stagnation du tonnage issu de la collecte sélective : **1 462,65 Tonnes** collectées en 2020 contre 1438,22 T en 2019, soit une évolution en hausse de **+ 0,39 %**
- Le poids des ordures ménagères résiduelles a **augmenté de 2,02 %**. Il est passé de 4 664 tonnes en 2019 à **4 758** tonnes en 2020.

Cette augmentation de la quantité de déchets s'est accompagnée par une baisse significative des déchets amenés dans nos déchetteries intercommunales : **5886,7 Tonnes** contre 6 489,7 Tonnes en 2019, soit une évolution de **- 9,65 %**.

Cette baisse s'explique par le fait que les 2 déchetteries étaient fermées durant la période du 17 Mars au 27 Avril 2020, puis ouverte par alternance avec une limitation aux seuls flux des cartons, gravats, encombrants, bois et déchets verts.

On remarquera également que pour la première fois depuis la prise de la compétence, la déchetterie de Saint-Jeoire a généré **53 %** du tonnage total des déchets collectés par ce type d'installation.

Au final, ce sont **7 112,5 tonnes de déchets** qui ont pu être valorisés ou recyclés en 2020 contre 7 625 tonnes en 2019. Les résultats présentés dans ce rapport traduisent en partie les effets de la crise sanitaire sur les ménages, avec un essoufflement de la politique de tri et une augmentation de la production d'ordures ménagères.

II- Les indicateurs techniques

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1.1 Territoire desservi

Au 1^{er} janvier 2020, le territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières comptait **19 633 habitants** (Insee, population légale 2020, population totale), avec la répartition communale suivante :

Faucigny	Fillinges	La Tour	Marcellaz	Megevette	Onnion	Peillonex	Saint-Jean de Tholome	Saint-Jeoire	Ville-en-Sallaz	Viuz-en-Sallaz
644	3 499	1 299	1 036	605	1 322	1 442	1 019	3 397	915	4 455

En 2019, le territoire comptait 19 414 habitants, soit une **augmentation de 1,13 % de la population entre les deux années.**

Sur l'ensemble de son territoire, la Communauté de Communes prend en charge la collecte des déchets des ménages.

Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés. Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'intercommunalité déploie auprès des professionnels implantés sur le territoire la redevance spéciale, qui vise à couvrir financièrement la prise en charge de ces déchets assimilés.

1.2 Collecte des déchets pris en charge par le service

1.2.1 Ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR)

Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2015, les OMR sont acheminées vers deux exutoires différents (voir détail au point 2. Traitement). De ce fait, le territoire intercommunal est divisé en deux secteurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, définis comme suit :

- Secteur A : FAUCIGNY, LA TOUR, MARCELLAZ, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SAINT-JEOIRE, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ (exutoire : incinérateur de Marignier)
- Secteur B : FILLINGES (exutoire : incinérateur de Valserhone)

De ce fait, la collecte sur la commune de Fillinges doit exclusivement être réalisée à part des collectes assurées sur le secteur A.

Pour ces deux secteurs, la Communauté de Communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2019 (lot n°1). Le centre d'exploitation de la COVED est situé à Cluses.

Modes de collecte :

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat isolé, inaccessibilité l'hiver...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR soit dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, conteneurs semi-enterrés ou conteneurs enterrés), soit d'apporter leurs bacs roulants individuels sur le point la veille du jour de la collecte, et de les rentrer ensuite.

Un point de regroupement important existe notamment sur la commune de Mégevette, sous un abri situé au centre de la commune qui dessert une majorité des habitants alors que le circuit du porte-à-porte est très réduit sur cette commune.

En 2020 ont été mis en service :

- 3 conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères au pont de Fillings, implantés dans la rue du Coteau dans le cadre du projet de rénovation du parking et de la construction d'une halle commerciale.
- 6 conteneurs semi enterrés à Marcellaz dans le centre bourg, en remplacement des colonnes aériennes. (2 plastiques/alu, 2 papier/cartonnette, 2 verre).
- 3 conteneurs enterrés de tri au stade de Fillings, en remplacement des 3 existants incendiés en décembre 2019
- 5 conteneurs enterrés de tri sur le parking de la maison des Brasses à Viuz-en-Sallaz, en remplacement des 3 colonnes aériennes existantes. (2 plastiques / alu, 2 papier / cartonnette, 1 verre).
- 1 colonne aérienne de collecte des ordures ménagères sur la route d'anthon, en remplacement des bacs roulants HS (Saint-Jeoire)
- 2 colonnes aériennes de collecte des ordures ménagères aux Jourdillets, en remplacement de celles prêtées par COVED, sur la commune de Saint-Jeoire.
- 2 colonnes aériennes de TRI sur le parking de chaîne d'or (Saint-Jeoire) en complément du point VERRE existant pour créer un point de tri complet à destination des restaurateurs. (1 plastiques/alu, 1 papier/cartonnette)
- 35 colonnes aériennes de tri sélectif, en remplacement des anciennes endommagées sur les communes de Mégevette, Peillonex, Saint-Jeoire et Viuz-en-Sallaz.

Au-delà des projets publics d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les nouveaux PLU des communes prévoient la possibilité de demander l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés dans le cadre de projets privés (résidence), en remplacement d'une collecte des déchets en bacs roulants.

Depuis décembre 2017, une commission déchets s'est mise en place et examine les dossiers de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme visant à la création de logements ou de surfaces bâties générant la production d'ordures ménagères ou assimilées. La commission rend des avis formalisés par écrit.

Fréquences de collecte :

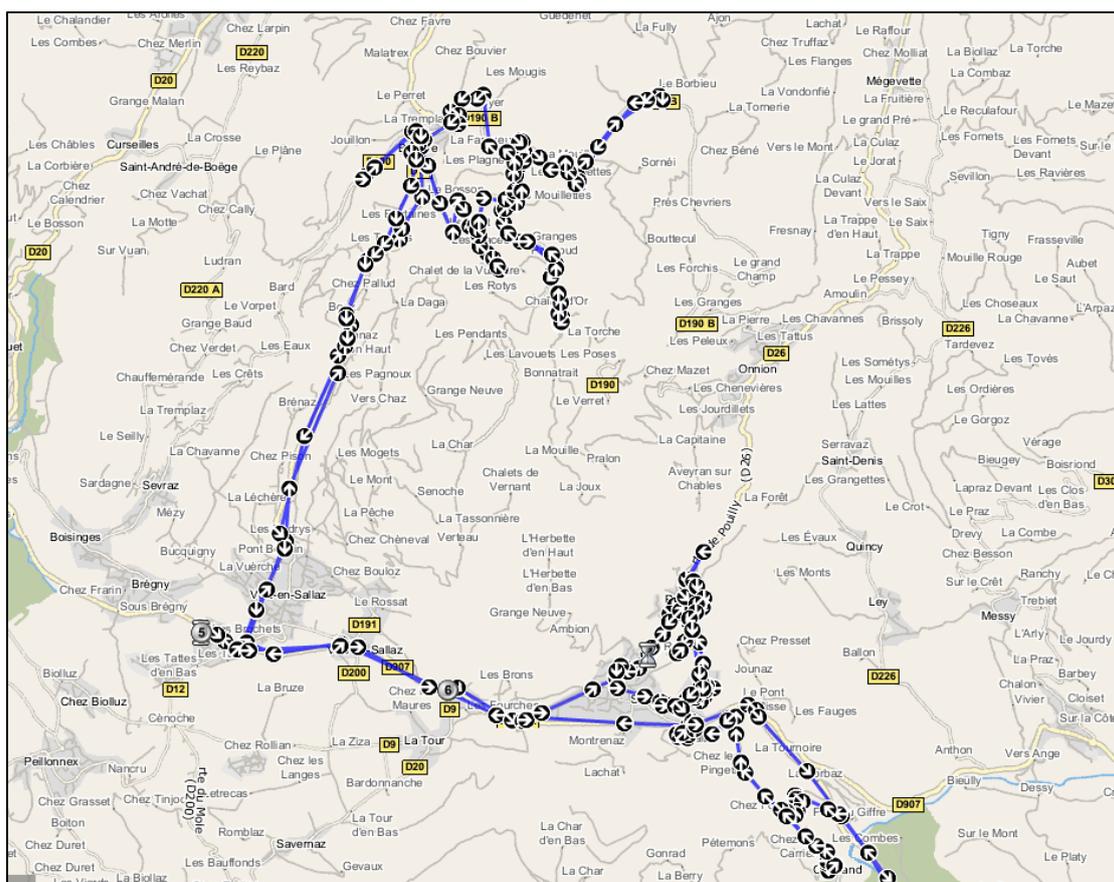
La collecte est assurée une fois par semaine pour toutes les communes.

Il existe des exceptions :

- Commune de Mégevette : la collecte en porte-à-porte, d'un périmètre restreint, n'est assurée qu'une semaine sur deux, le vendredi
- Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la Communauté de Communes des 4 Rivières au 1er janvier 2015, il existe quelques points de regroupement ou établissements qui sont collectés deux fois par semaine, soit toute l'année, soit sur la saison haute (vacances scolaires), pour l'une des raisons suivantes :
 - o Points de regroupement ne permettant pas d'absorber les pics de production de déchets,
 - o Nature de l'activité de l'établissement,
 - o Activités soumises à une forte saisonnalité. .

Actions menées en 2020 :

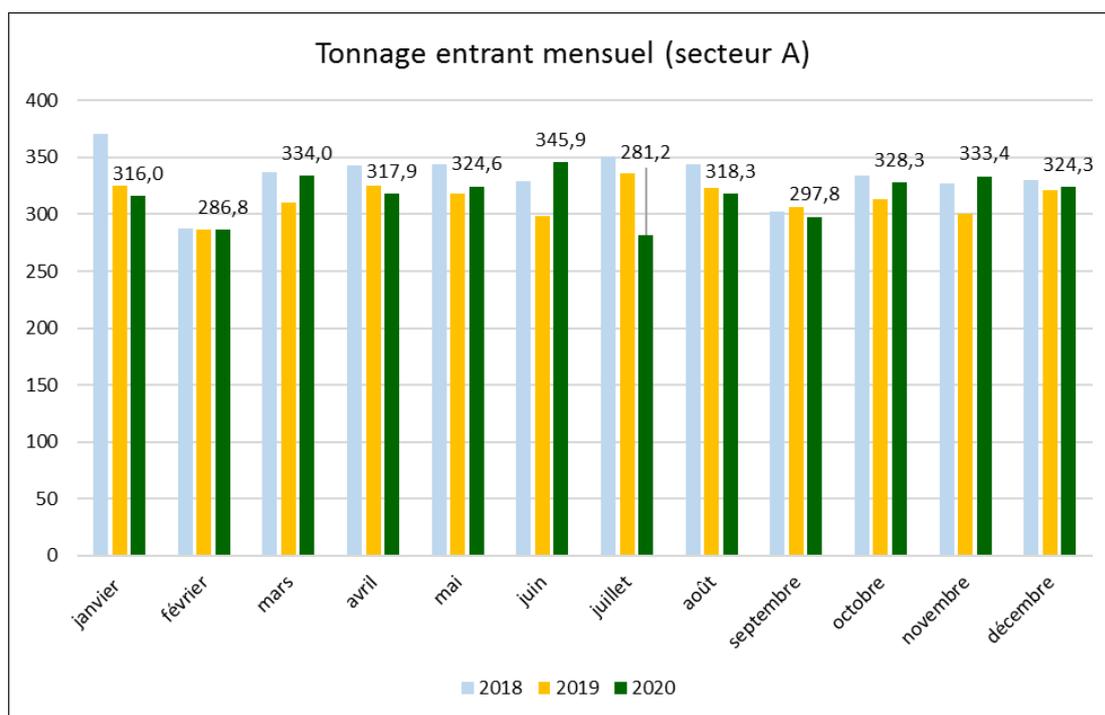
- Le 1^{er} janvier 2020, 1 nouveau secteur de collecte sur le massif des Brasses a été intégré aux circuits de collecte en porte-à-porte existants.



Extrait de parcours effectué par une benne d'enlèvement lors d'une collecte le mardi, avec l'inclusion du massif des Brasses.

Tonnages collectés en porte à porte :

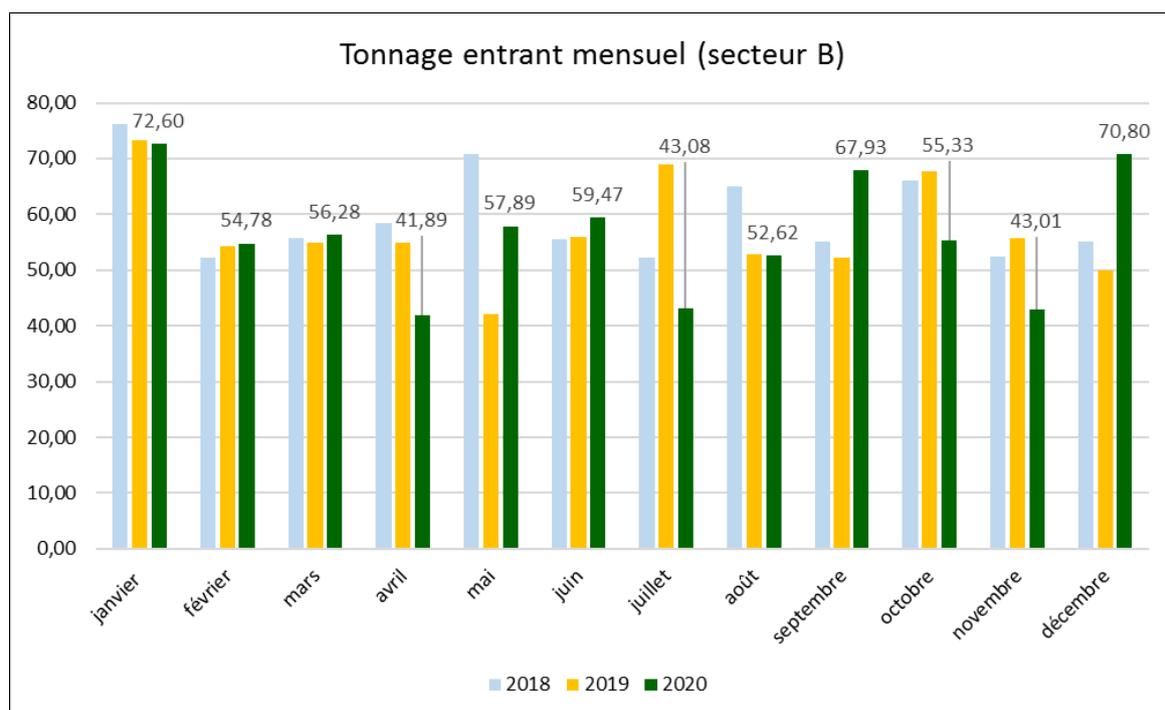
	collecte OMR en PAP secteur A						
	2018		2019		2020		Variation tonnage cumulée (2019/2020)
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	370,14	370,14	325,180	325,18	316,020	316,02	-2,82%
février	287,64	657,78	286,780	611,96	286,820	602,84	-1,49%
mars	336,62	994,4	309,840	921,80	334,040	936,88	1,64%
avril	342,74	1337,14	324,660	1246,46	317,880	1254,76	0,67%
mai	343,84	1680,98	318,520	1564,98	324,600	1579,36	0,92%
juin	328,84	2009,82	297,980	1862,96	345,920	1925,28	3,35%
juillet	350,68	2360,5	335,740	2198,70	281,180	2206,46	0,35%
août	343,73	2704,23	322,840	2521,54	318,280	2524,74	0,13%
septembre	302,4	3006,63	306,600	2828,14	297,780	2822,52	-0,20%
octobre	333,88	3340,51	312,900	3141,04	328,300	3150,82	0,31%
novembre	327,3	3667,81	300,640	3441,68	333,400	3484,22	1,24%
décembre	329,88	3997,69	321,160	3762,84	324,300	3808,52	1,21%



Après avoir constaté une stagnation des tonnages collectés en 2017 et 2018, puis une baisse en 2019, on observe en 2020 une augmentation de **1,21 %** sur le secteur A probablement due à 2 facteurs :

- La crise sanitaire et la généralisation du télétravail (consommation dans les foyers et non-reports des OM vers des entreprises extérieures du territoire)
- L'augmentation de la population

	collecte OMR en PAP secteur B (Fillinges)							Variation tonnage cumulée (2019/2020)
	2018		2019		2020			
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé		
janvier	76,17	76,17	73,34	73,34	72,60	72,60	-1,01%	
février	52,26	128,43	54,34	127,68	54,78	127,38	-0,23%	
mars	55,68	184,11	54,81	182,49	56,28	183,66	0,64%	
avril	58,39	242,50	54,81	237,30	41,89	225,55	-4,95%	
mai	70,80	313,30	42,20	279,50	57,89	283,44	1,41%	
juin	55,47	368,77	55,94	335,44	59,47	342,91	2,23%	
juillet	52,14	420,91	68,89	404,33	43,08	385,99	-4,54%	
août	65,00	485,91	52,86	457,19	52,62	438,61	-4,06%	
septembre	55,19	541,10	52,29	509,48	67,93	506,54	-0,58%	
octobre	66,12	607,22	67,74	577,22	55,33	561,87	-2,66%	
novembre	52,51	659,73	55,78	633,00	43,01	604,88	-4,44%	
décembre	55,10	714,83	49,90	682,90	70,80	675,68	-1,06%	

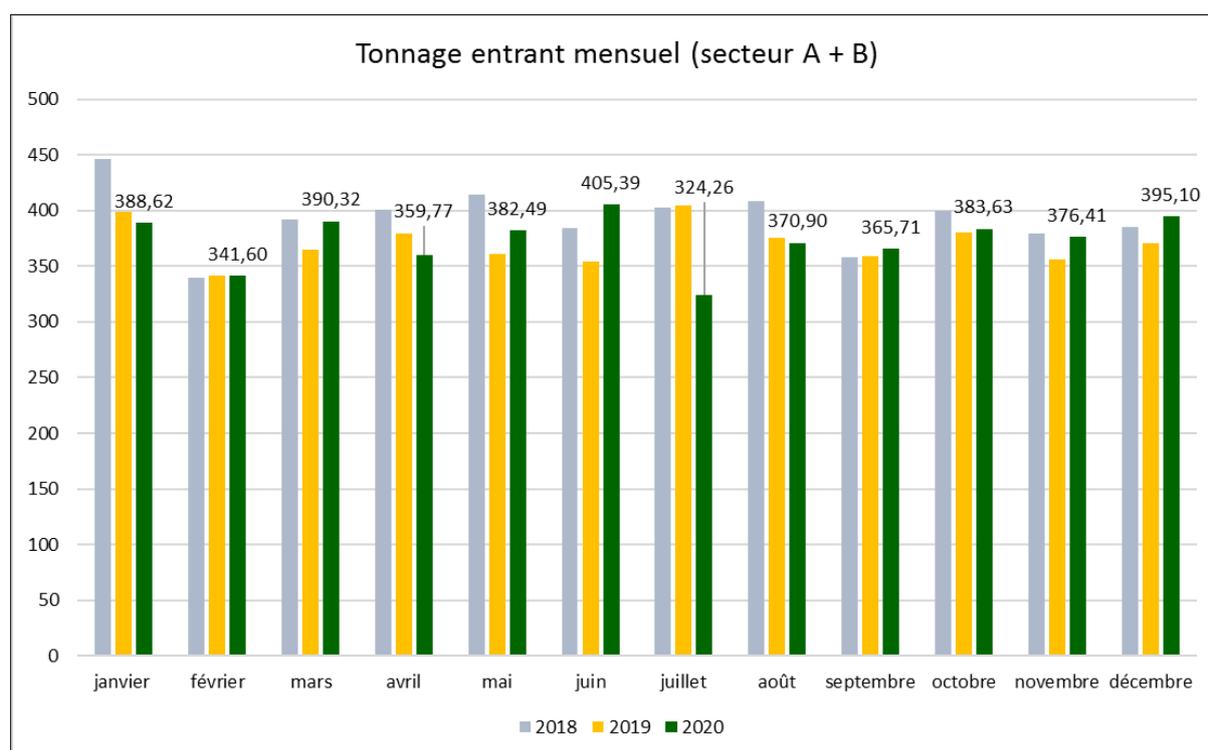


On observe sur la commune de Fillinges en 2020 une baisse du tonnage collecté en porte à porte (-1,06 % par rapport à 2019) probablement due à un report vers des conteneurs enterrés et semi-enterrés.

Cet effet contraste avec les tonnages issus de la collecte sélective. Les habitants de ce secteur ont trié moins qu'en 2019, avec une baisse du tonnage TRI de 9,91 %. D'autres hypothèses peuvent être émises :

- Mouvement de population (forte fluctuation été/hiver)
- Nombre de résidences secondaires élevé
- Changement des habitudes de consommation

	Total collecté en PAP (secteur A + B)							Variation tonnage cumulée (2019/2020)
	2018		2019		2020			
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé		
janvier	446,31	446,31	398,52	398,52	388,62	388,62	-2,48%	
février	339,9	786,21	341,12	739,64	341,60	730,22	-1,27%	
mars	392,3	1178,51	364,65	1104,29	390,32	1120,54	1,47%	
avril	401,13	1579,64	379,47	1483,76	359,77	1480,31	-0,23%	
mai	414,64	1994,28	360,72	1844,48	382,49	1862,80	0,99%	
juin	384,31	2378,59	353,92	2198,40	405,39	2268,19	3,17%	
juillet	402,82	2781,41	404,63	2603,03	324,26	2592,45	-0,41%	
août	408,73	3190,14	375,70	2978,73	370,90	2963,35	-0,52%	
septembre	357,59	3547,73	358,89	3337,62	365,71	3329,06	-0,26%	
octobre	400	3947,73	380,64	3718,26	383,63	3712,69	-0,15%	
novembre	379,81	4327,54	356,42	4074,68	376,41	4089,10	0,35%	
décembre	384,98	4712,52	371,06	4445,74	395,10	4484,20	0,87%	



Les tonnages collectés stagnent en 2020 (+ 0,87 %) malgré une hausse de la population de 1,13%. Cette évolution est à relativiser du fait de l'augmentation des tonnages collectés dans les conteneurs enterrés et semi-enterrés.

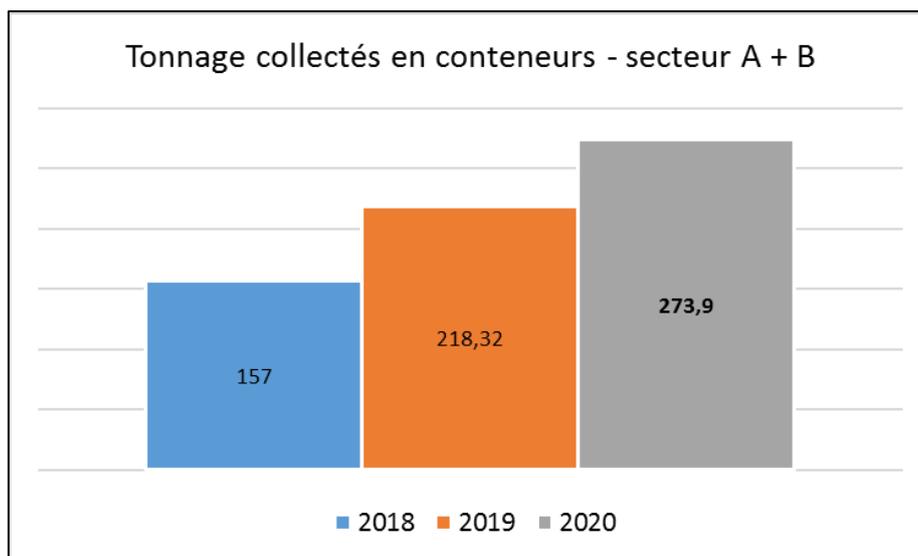
Mars : Augmentation due au confinement

Avril Mai Juin : Reprise de l'activité

Juillet : Vacances scolaires été

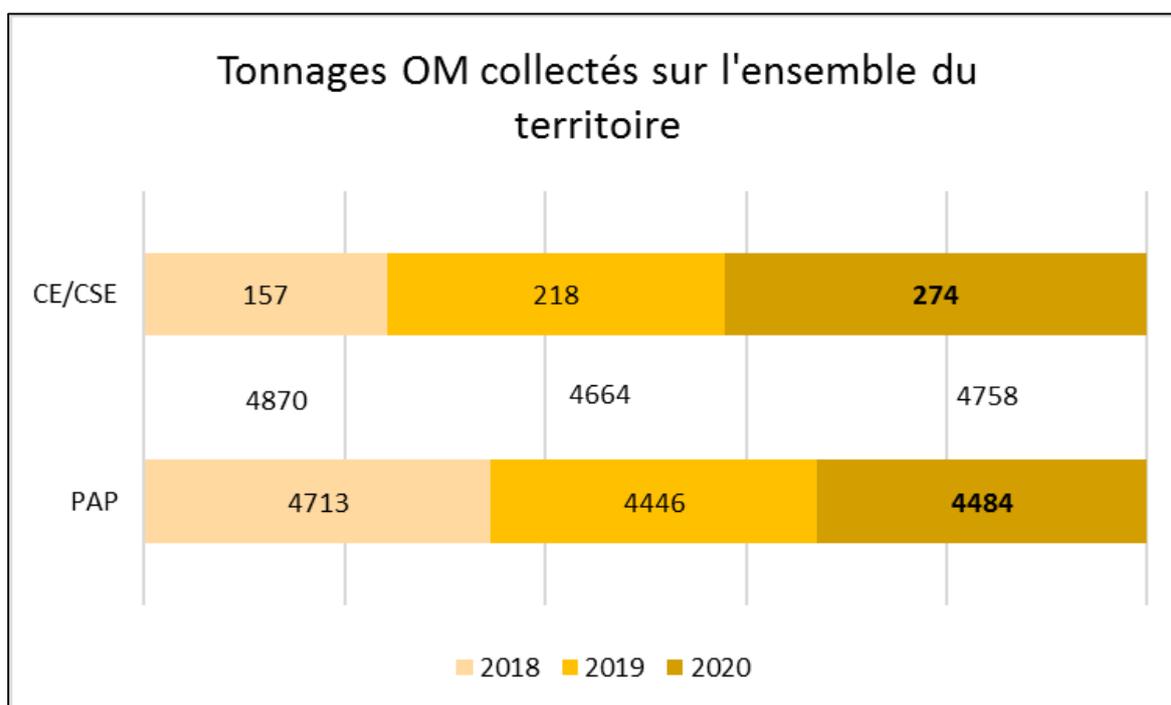
Novembre Décembre : Vacances scolaires hiver

Tonnages collectés en conteneurs enterrés et semi-enterrés :



Soit une variation du tonnage ramassé en conteneurs de + **25,46 %** par rapport à l'année 2019.

Ainsi le tonnage total d'OMR collecté sur le territoire est de :

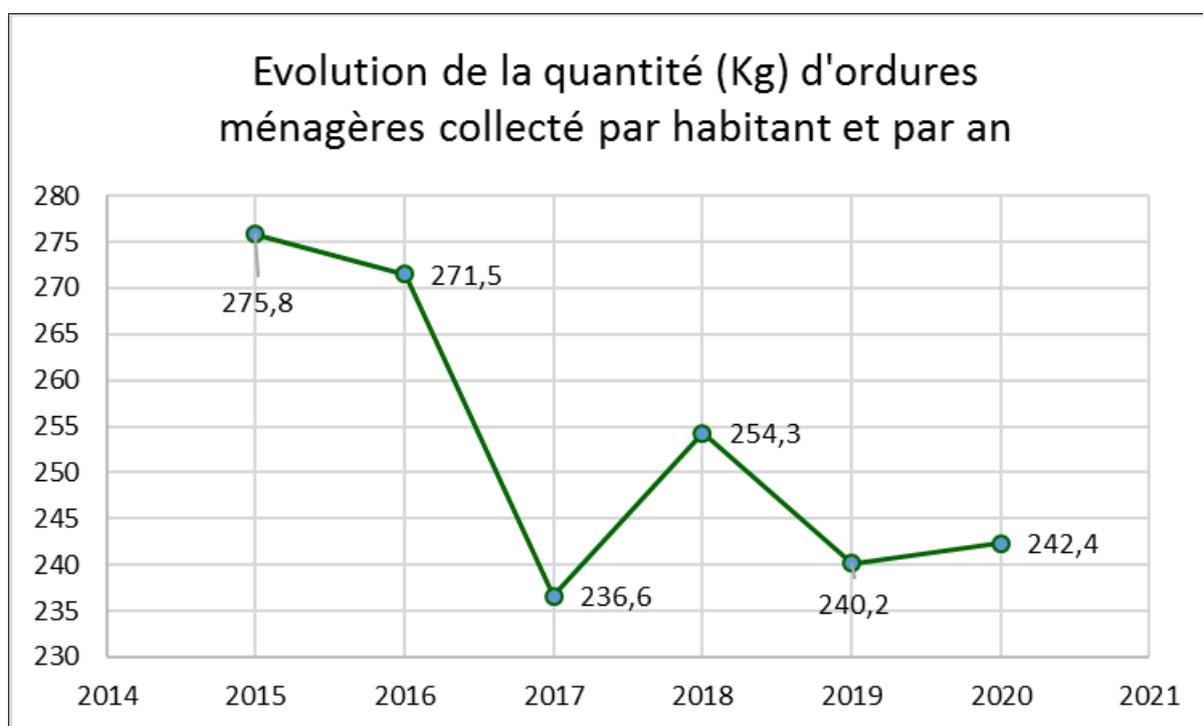


Soit, pour le **porte à porte**, une différence de + **38,46 tonnes** entre 2019 et 2020 et un taux d'évolution de + **0,87 %**.

Et pour la collecte en **CE/CSE**, une différence de + **55,58 tonnes** entre 2019 et 2020 et un taux d'évolution de + **25,46 %**

Nota bene : au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.

Sur cette base, voici les ratios par habitant :



De 2015 à 2020, la baisse cumulée est de -33,4 kg / hab., soit un taux d'évolution depuis la reprise de la compétence de - 12,0 %.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio est de 233 kg / habitant INSEE en 2018, avec une baisse de -11% depuis 2010 (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes).

1.2.2 Tri sélectif

Mode de collecte :

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des usagers, composés à majorité de colonnes aériennes, ou de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Sur les 11 communes, à fin 2020, sont au total disposés 221 conteneurs de tri sélectif répartis sur 66 PAV.

Les équipements sont répartis comme suit :

- 75,57 % du parc en colonne aériennes
- 14,48 % du parc en conteneurs enterrés
- 9,95 % du parc en conteneurs semi-enterrés

Sur chacun des PAV, les emballages recyclables sont collectés en 3 flux :

- **les corps creux** (emballages **non-fibreux**), c'est-à-dire les emballages « creux » de type bouteille, flacon, boîte de conserve... en plastique ou métal.
- **les corps plats** (emballages **fibreux**), c'est-à-dire le papier ou les cartons fins et de petite dimension.
- **le verre**, c'est-à-dire les pots et les bocaux.

Certains PAV ne proposent que le tri du verre (seulement 8 sur 66 PAV).

Les consignes de tri détaillées sont disponibles sur les conteneurs ou dans des guides de tri édités par les syndicats de traitement.

Détails sur le parc de conteneurs en 2020 :

- 24 conteneurs appartiennent au SIFPAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par substitution de l'intercommunalité, et qui met à disposition dans ce cadre les colonnes aériennes. Il en assure aussi le nettoyage et l'entretien.
- Adopté en février 2017, le plan d'optimisation de la collecte des emballages recyclables consiste à augmenter le taux de valorisation des emballages pour atteindre l'objectif national de 75% d'emballages recyclés [en 2019, le territoire de la Communauté de communes des Quatre Rivières en était déjà à 67%]. Il a été adopté suite un diagnostic quantitatif et qualitatif du parc de conteneurs de tri sélectif et de leur usage mené en 2016 par le SIVOM de la Région de Cluses pour les secteurs A et B. En lien avec un plan d'investissement adapté, il permet de mettre en place de nouveaux points de tri, de remplacer les conteneurs abîmés et de faciliter l'accès aux points de tri dans une logique de « je me gare, je dépose mes déchets et je repars ».
- Les colonnes aériennes de tri sélectif des points suivants ont été entièrement renouvelées en 2020 :
 - **Megevette** : service technique
 - **Peillonex** : Rond-point de Cénoche et parking du Châtelat
 - **Saint-Jeoire** : Route de l'usine
 - **Viuz-en-Sallaz** : Route des Brasses, la Tremplaz

Un bon de commande a été validé en décembre 2020 pour renouveler les colonnes aériennes lors d'une campagne qui aura lieu en Février 2021 sur les points suivants :

- **Onnion** : Entrée / Sortie du village et Laitraz
- **Saint-Jeoire** : Place d'Ambion
- **La Tour** : Parking de la mairie et hôpital départemental Dufresne Sommeiller

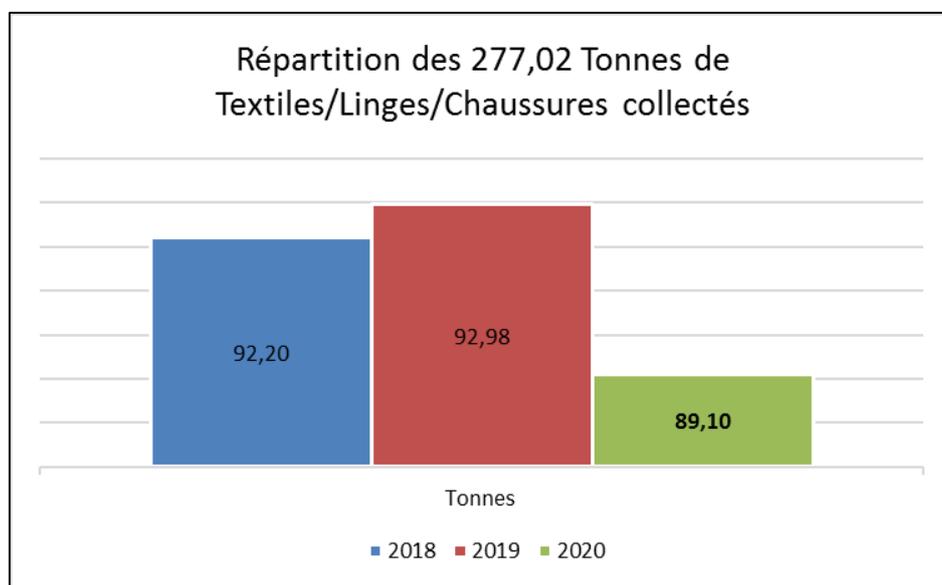
Il reste encore à changer les équipements sur 14 points :

- **La Tour** : 2 emplacements (Entreverges et ZA du Tanney)
- **Saint-Jeoire** : 7 emplacements (cimetière, services techniques, Faitaman, Intermarché, pont du Risse, Route de Charny, Salle des fêtes)
- **Ville-en-Sallaz** : 1 emplacement (Prévières)
- **Viuz-en-Sallaz** : 4 emplacements (ancienne fruitière, Clos Bouloz, Clos Rollin, école de Boisinges)

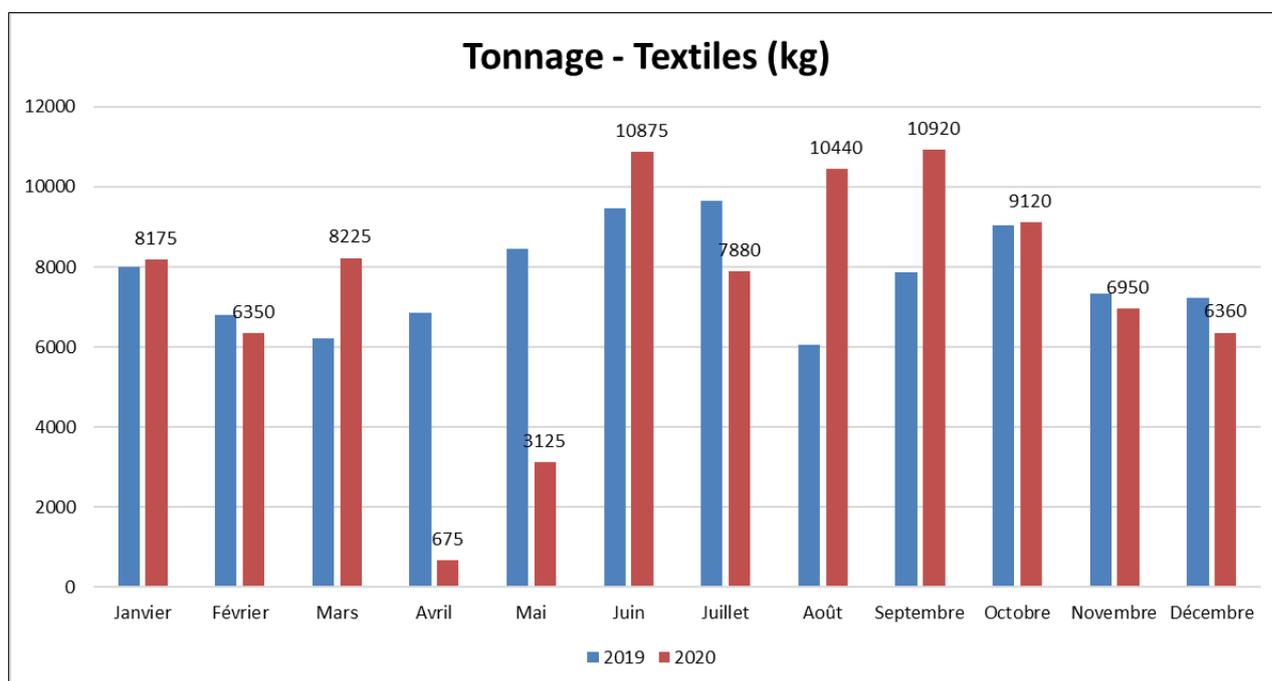
Le renouvellement se déroulera progressivement, selon les projets de création de nouveau point en conteneurs enterrés ou semi-enterrés, selon l'évolution du cadre législatif (extension des consignes de tri à tous les plastiques), les urgences et l'état de fonctionnement des équipements.

Collecte des Textiles-Linges-Chaussures (TLC) avec Tri-Vallées :

La mise en place de bornes textiles en novembre 2017 (1 à 3 par commune) a permis de collecter 277,02 tonnes de textiles depuis leur implantation. En décembre 2019, la commune de Saint-Jeoire a souhaité mettre en place 2 PAV textiles supplémentaires : 1 à côté des services techniques, et 1 sur la place d'Ambion.



A cela s'ajoute les 2,75 tonnes collectées en 2017



La collecte de textile s'est interrompue en Avril suite au confinement généralisé. Notre prestataire Tri-Vallées n'a pas pu collecter les bornes, qui ont toutes été condamnées sur le territoire pendant 2 mois. Dès la reprise des collectes en juin, un rattrapage a été effectué et une hausse significative a été observée pour les mois de Juin, Aout et Septembre.

Collecte des contenants :

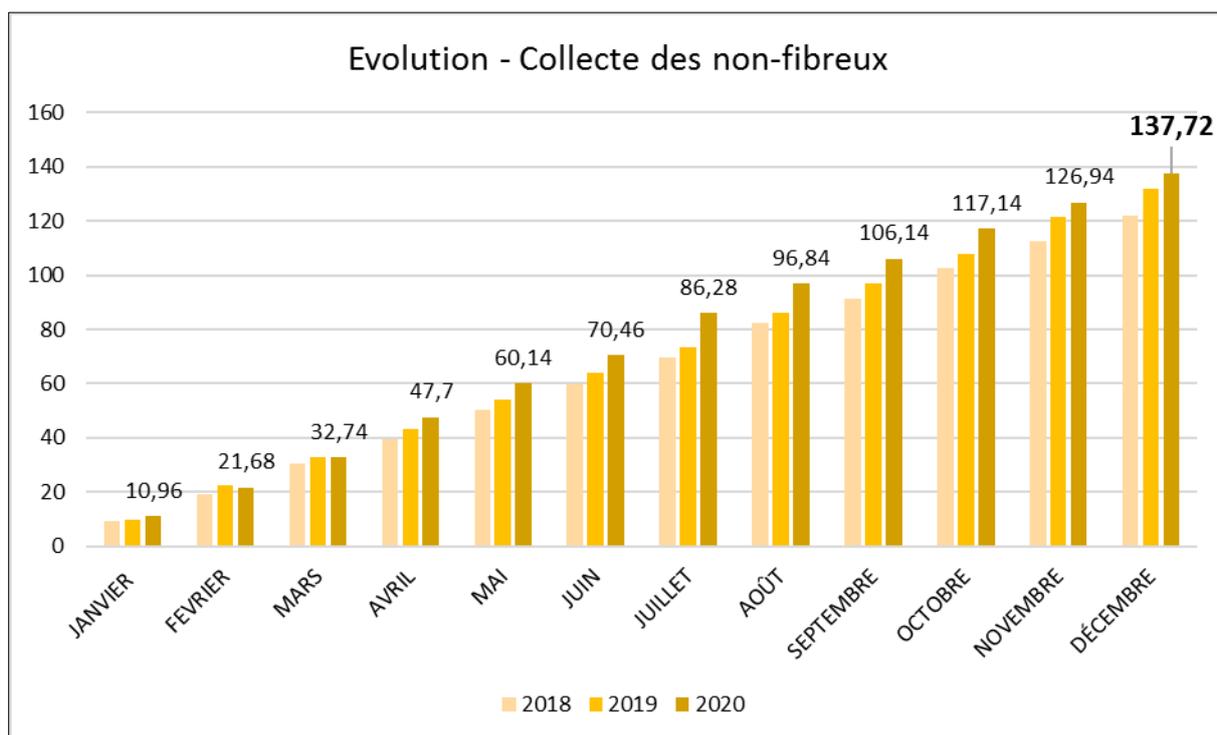
Une fois remplis, les contenants sont collectés selon les modalités suivantes :

- Secteur A défini au 1.2.1 : la Communauté de Communes assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2019 (lot n°2).
Sur ce secteur, les conteneurs de corps creux et de corps plats sont collectés en moyenne une fois par semaine. Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.
- Secteur B : Le SIDEFAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par substitution de la Communauté de Communes, assure également la collecte du tri sélectif pour la commune de Fillinges, au travers de marchés confiés à des prestataires privés (collecte du verre assurée par Excoffier / collecte des corps creux et corps plats assurée par Guérin SAS).
Sur ce secteur, les conteneurs sont collectés en moyenne une fois par semaine (sauf devant la déchetterie de Fillinges ou la collecte se fait 2 fois par semaine). Certains conteneurs se remplissant très vite du fait de leur situation géographique (à proximité immédiate de la déchetterie) peuvent être collectés jusqu'à 9 fois par mois.

Ordures ménagères	Tri sélectif
	
<ul style="list-style-type: none">• SIVOM (10 communes)• SIDEFAGE (Fillinges)	<ul style="list-style-type: none">• Secteur SIVOM = Centre de tri de Villy-le-Pelloux (Excoffier)• Secteur SIDEFAGE = centre de tri de Valserhone
Traitement par valorisation énergétique	Séparation et mise en balle pour valorisation matière
UIOM de Marignier ou de Valserhone	
Facturation à la tonne	

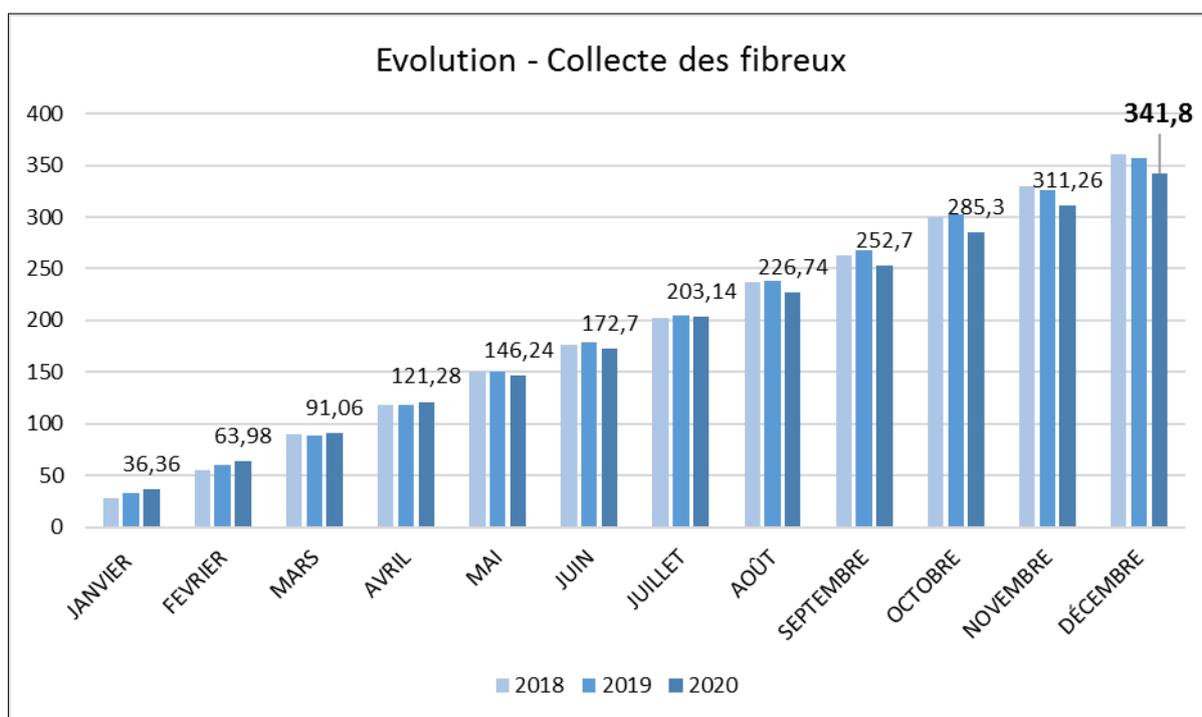
Tonnages SECTEUR A :

MOIS	NON-FIBREUX (emballages plastiques et aluminiums)						Variation tonnage cumulé 2019/2020
	2018		2019		2020		
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	9,32	9,32	9,84	9,84	10,96	10,96	11,38%
FEVRIER	9,76	19,08	12,44	22,28	10,72	21,68	-2,69%
MARS	11,36	30,44	10,66	32,94	11,06	32,74	-0,61%
AVRIL	8,94	39,38	10,12	43,06	14,96	47,7	10,78%
MAI	11	50,38	11,22	54,28	12,44	60,14	10,80%
JUIN	9,24	59,62	9,94	64,22	10,32	70,46	9,72%
JUILLET	10,02	69,64	9,32	73,54	15,82	86,28	17,32%
AOÛT	12,54	82,18	12,58	86,12	10,56	96,84	12,45%
SEPTEMBRE	9,02	91,2	10,74	96,86	9,3	106,14	9,58%
OCTOBRE	11,28	102,48	11,12	107,98	11	117,14	8,48%
NOVEMBRE	10,32	112,8	13,5	121,48	9,8	126,94	4,49%
DÉCEMBRE	9,28	122,08	10,54	132,02	10,78	137,72	4,32%



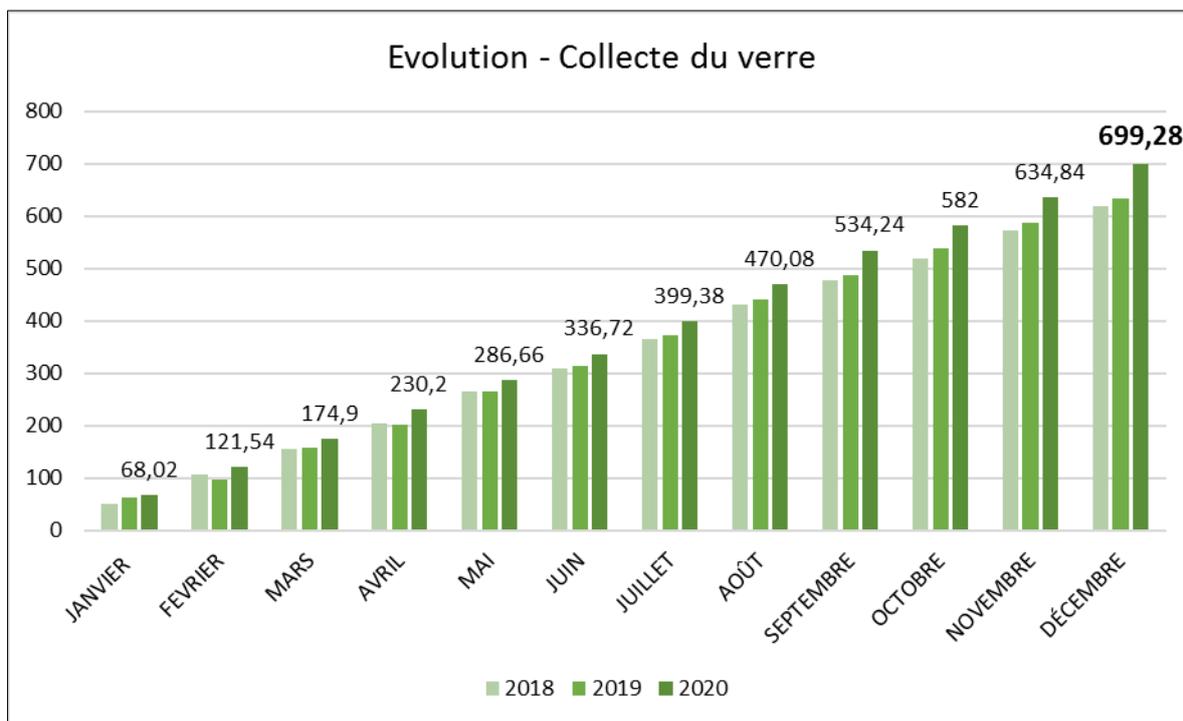
La variation de tonnage cumulé entre 2019 et 2020 de + 4,32 % est en partie expliquée par la décision des industriels de privilégier des emballages en plastique, plus souples, plus légers et plus résistants que le verre ou le carton. A cela s'ajoute l'augmentation de la population et des actions de communication qui engage le consommateur à faire plus de tri des emballages. L'éco-organisme en charge de la gestion des emballages en France effectue également des actions de communication sur les réseaux sociaux et à la télévision, encourageant les consommateurs à faire toujours plus de tri.

MOIS	FIBREUX (papiers journaux magazines cartonnettes)						Variation tonnage cumulé 2019/2020
	2018		2019		2020		
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	28,6	28,6	32,96	32,96	36,36	36,36	10,32%
FEVRIER	26,48	55,08	26,92	59,88	27,62	63,98	6,85%
MARS	34,76	89,84	28,88	88,76	27,08	91,06	2,59%
AVRIL	28,02	117,86	29,52	118,28	30,22	121,28	2,54%
MAI	33,22	151,08	32,76	151,04	24,96	146,24	-3,18%
JUIN	25,4	176,48	27,3	178,34	26,46	172,7	-3,16%
JUILLET	26,24	202,72	26,28	204,62	30,44	203,14	-0,72%
AOÛT	34,02	236,74	34,08	238,7	23,6	226,74	-5,01%
SEPTEMBRE	26,68	263,42	28,62	267,32	25,96	252,7	-5,47%
OCTOBRE	36,68	300,1	34,82	302,14	32,6	285,3	-5,57%
NOVEMBRE	29,04	329,14	23,4	325,54	25,96	311,26	-4,39%
DÉCEMBRE	31,36	360,5	31,98	357,52	30,54	341,8	-4,40%



La baisse de - 4,40 % sur les tonnages cumulés 2019/2020 est due en partie à la diminution de la publicité distribuée dans les boîtes aux lettres et au désintéressement des ménages français pour la presse papier, au profit de la presse numérique. Cette diminution peut être liée à l'apparition dans le tri de gros cartons bruns, qui ont une faible densité mais qui prennent beaucoup de place.

MOIS	VERRE (bouteilles et bocaux)						Variation tonnage cumulé 2019/2020
	2018		2019		2020		
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	50,36	50,36	63,58	63,58	68,02	68,02	6,98%
FEVRIER	56,48	106,84	32,78	96,36	53,52	121,54	26,13%
MARS	49,62	156,46	61,98	158,34	53,36	174,9	10,46%
AVRIL	47,9	204,36	42,96	201,3	55,3	230,2	14,36%
MAI	60,8	265,16	63,02	264,32	56,46	286,66	8,45%
JUIN	44,08	309,24	50,72	315,04	50,06	336,72	6,88%
JUILLET	55,94	365,18	56,96	372	62,66	399,38	7,36%
AOÛT	65,36	430,54	67,64	439,64	70,7	470,08	6,92%
SEPTEMBRE	47,32	477,86	48,08	487,72	64,16	534,24	9,54%
OCTOBRE	39,82	517,68	49,74	537,46	47,76	582	8,29%
NOVEMBRE	53,3	570,98	50,06	587,52	52,84	634,84	8,05%
DÉCEMBRE	47,66	618,64	46,74	634,26	64,44	699,28	10,25%

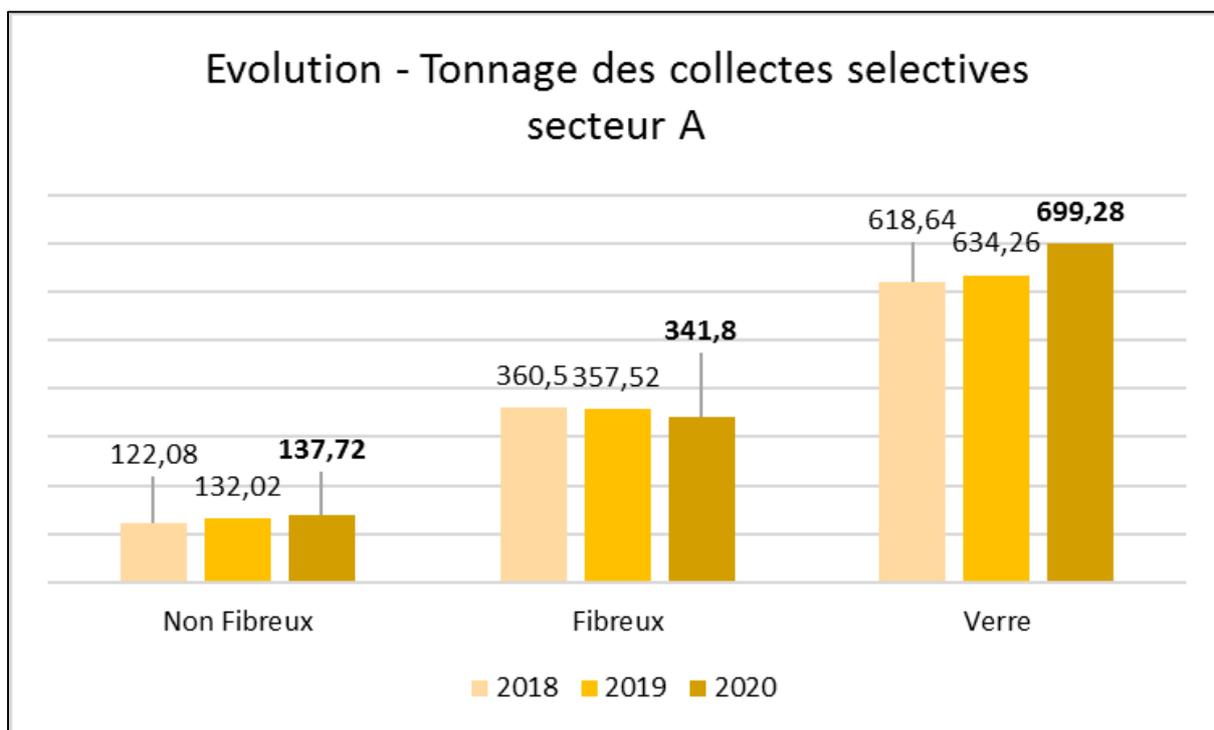


Cette évolution de + 10,25 % s'explique en partie par l'augmentation de la population (+ 1,13 % en 2020). L'autre explication peut venir de la crise sanitaire et de la fermeture des lieux de consommation. Les habitants du territoire ont d'avantages consommé à domicile.

Sur les bases précédentes, voici une comparaison des ratios de collecte par commune.

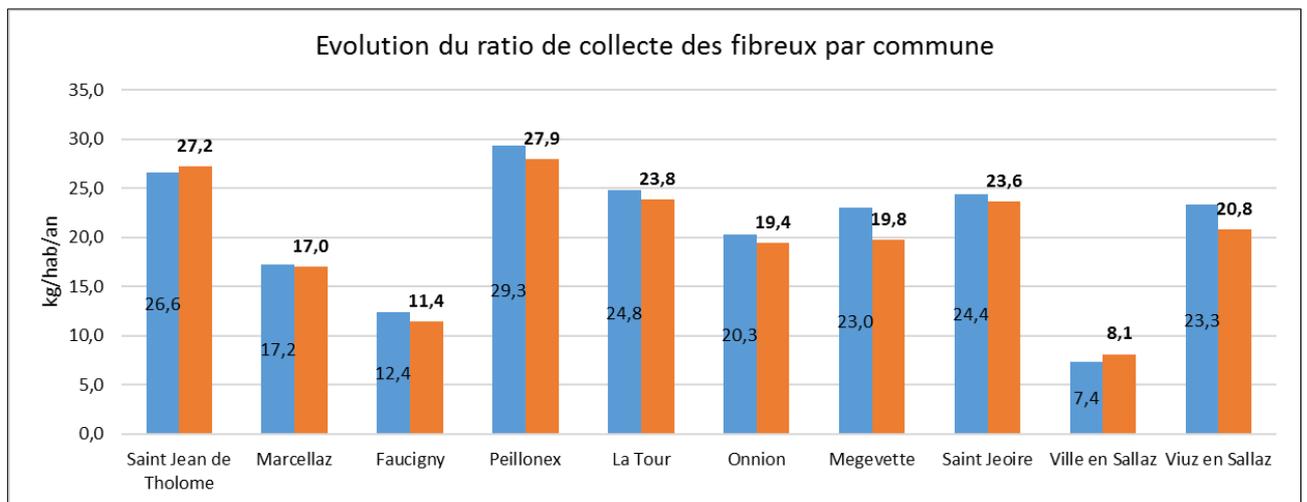
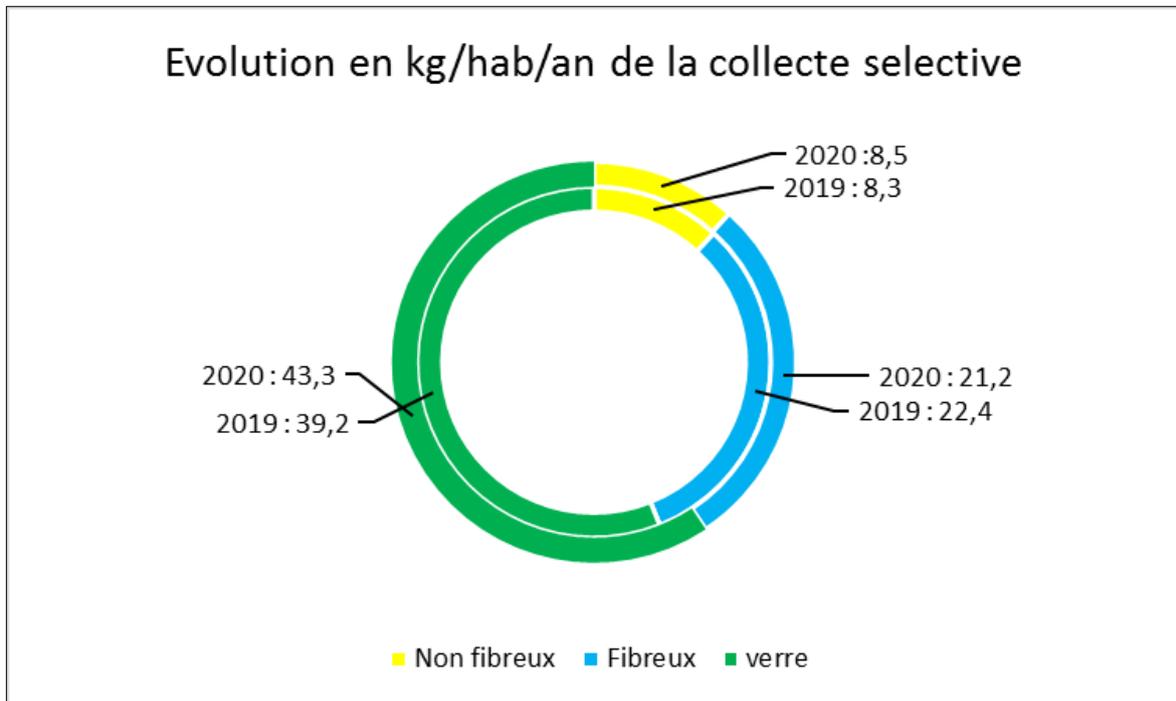
FIBREUX	2019	2020	Evolution tonnage (tonnes)	Evolution en pourcentage (%)
	(tonnes)	(tonnes)		
Saint Jean de Tholome	26,71	27,75	1,04	4%
Marcellaz	17,41	17,65	0,24	1%
Faucigny	7,67	7,35	-0,32	-4%
Peillonex	42,29	40,28	-2,01	-5%
La Tour	31,96	30,95	-1,01	-3%
Onnion	26,45	25,63	-0,82	-3%
Megevette	13,62	11,95	-1,67	-14%
Saint Jeoire	82,42	80,12	-2,3	-3%
Ville en Sallaz	6,65	7,43	0,78	10%
Viuz en Sallaz	102,34	92,69	-9,65	-10%
Total	357,52	341,8	-15,72	-5%
NON FIBREUX	2019	2020	Evolution tonnage (tonnes)	Evolution en pourcentage (%)
	(tonnes)	(tonnes)		
Saint Jean de Tholome	8,74	10,14	1,4	14%
Marcellaz	8,36	8,49	0,13	2%
Faucigny	3,64	3,44	-0,2	-6%
Peillonex	16,99	16,69	-0,3	-2%
La Tour	12,88	12,85	-0,03	0%
Onnion	9,97	11,55	1,58	14%
Megevette	5,18	5,27	0,09	2%
Saint Jeoire	30,7	29,94	-0,76	-3%
Ville en Sallaz	2,56	4,07	1,51	37%
Viuz en Sallaz	33	35,28	2,28	6%
Total	132,02	137,72	5,7	4%
VERRE	2019	2020	Evolution tonnage (tonnes)	Evolution en pourcentage (%)
	(tonnes)	(tonnes)		
Saint Jean de Tholome	45,82	55,93	10,11	18%
Marcellaz	39,04	44,32	5,28	12%
Faucigny	12,08	14,8	2,72	18%
Peillonex	83,83	77,94	-5,89	-8%
La Tour	53,34	51,45	-1,89	-4%
Onnion	56,04	61,36	5,32	9%
Megevette	26,24	30,64	4,4	14%
Saint Jeoire	119,78	156,95	37,17	24%
Ville en Sallaz	14,48	16,97	2,49	15%
Viuz en Sallaz	174,07	188,92	14,85	8%
Total	624,72	699,28	74,56	11%

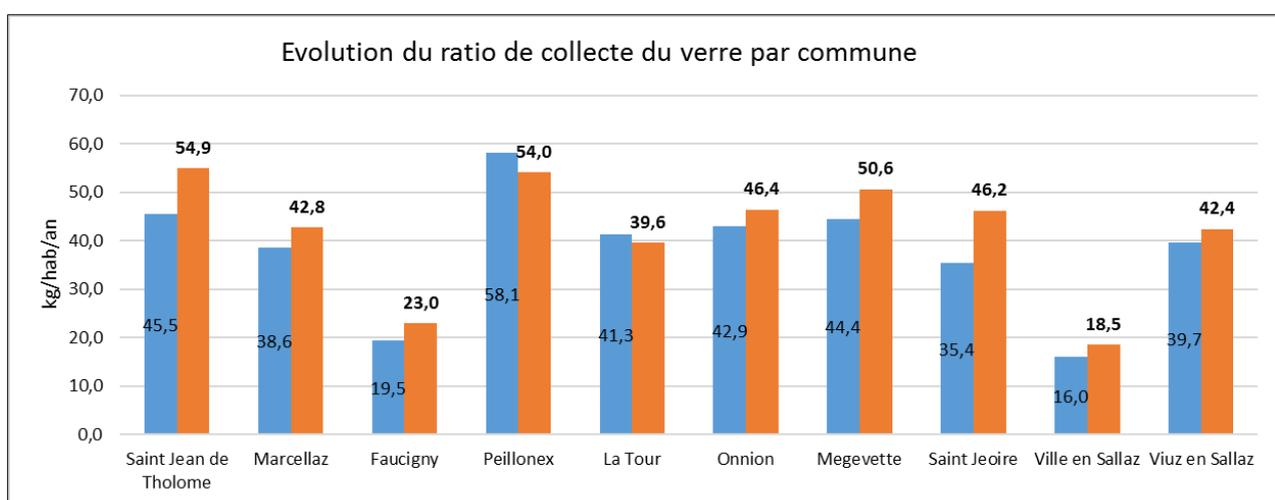
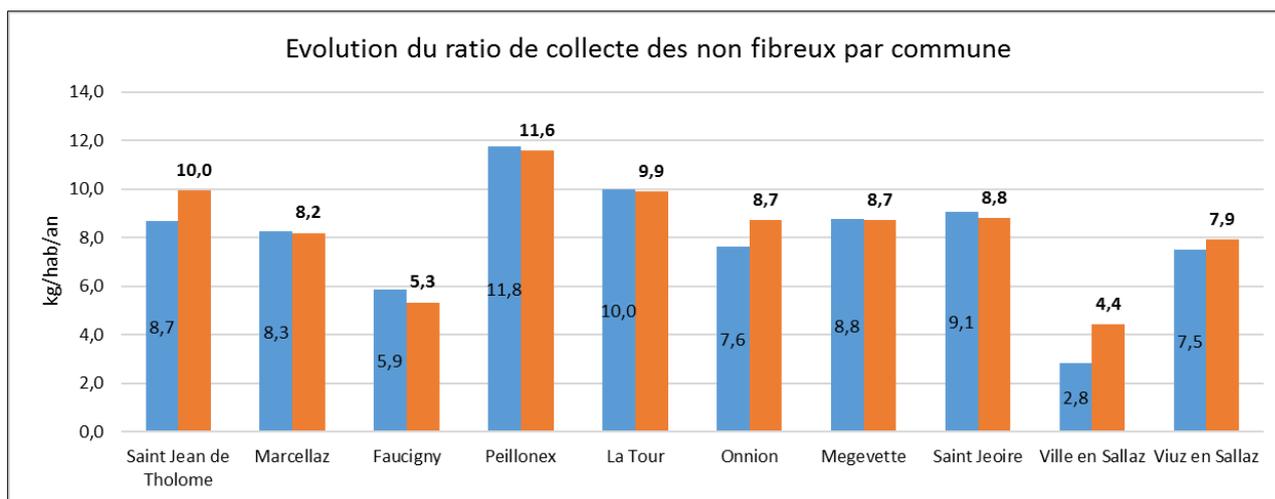
MOIS	TOTAL secteur A			
	2018	2019	2020	Variation tonnage cumulé 2019/2020
	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant cumulé	
JANVIER	88,28	106,38	115,34	8,42%
FEVRIER	181	178,52	207,2	16,07%
MARS	276,74	280,04	298,7	6,66%
AVRIL	361,6	362,64	399,18	10,08%
MAI	466,62	469,64	493,04	4,98%
JUIN	545,34	557,6	579,88	4,00%
JUILLET	637,54	650,16	688,8	5,94%
AOUT	749,46	764,46	792,9	3,72%
SEPTEMBRE	832,48	851,9	892,32	4,74%
OCTOBRE	920,26	947,58	983,68	3,81%
NOVEMBRE	1012,92	1034,54	1072,28	3,65%
DECEMBRE	1101,22	1123,8	1178,8	4,89%



Depuis la prise de compétence en 2015, les tonnages de déchets triés sont en constante augmentation. Cela peut s'expliquer par l'augmentation de la population, le changement des habitudes de consommation, une communication qui se renouvelle et s'adapte d'année en année.

Il est proposé une analyse des ratios par habitant sur le secteur A (par rapport population secteur A, hors Fillinges, soit 16 134 habitants en 2020) :



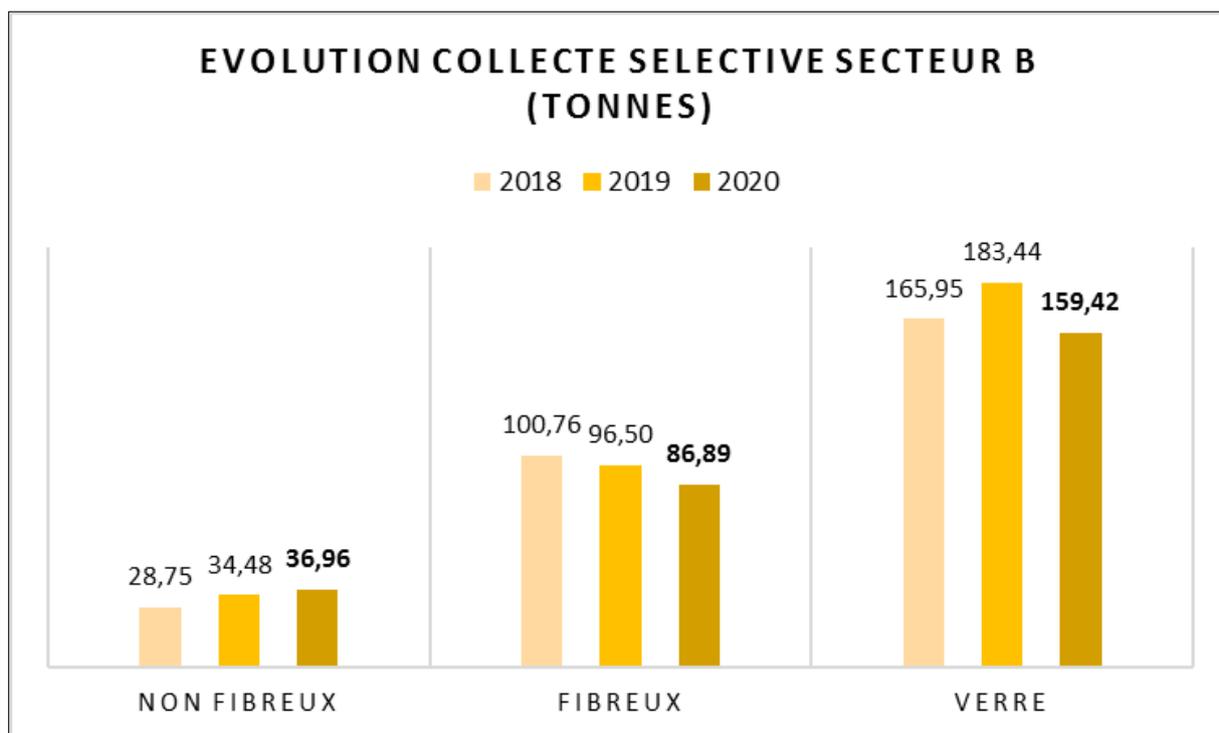


Cette analyse doit être prise avec du recul. La commune de Peillonex se retrouve en tête du classement car le point de tri de Cénoche et du parking du Chatelat sont situés sur des lieux de passage. Il y a beaucoup d'utilisateurs qui viennent d'autres communes qui en profitent. A contrario, au vu des emplacements, les points de tri de Ville-en-Sallaz sont utilisés surtout par les habitants de la commune.

- En 2018 :
 - o TOTAL : 64,33 kg / habitant
- En 2019 :
 - o TOTAL : 70,50 kg / habitant
- En 2020 :
 - o TOTAL : **73,06 kg / habitant**

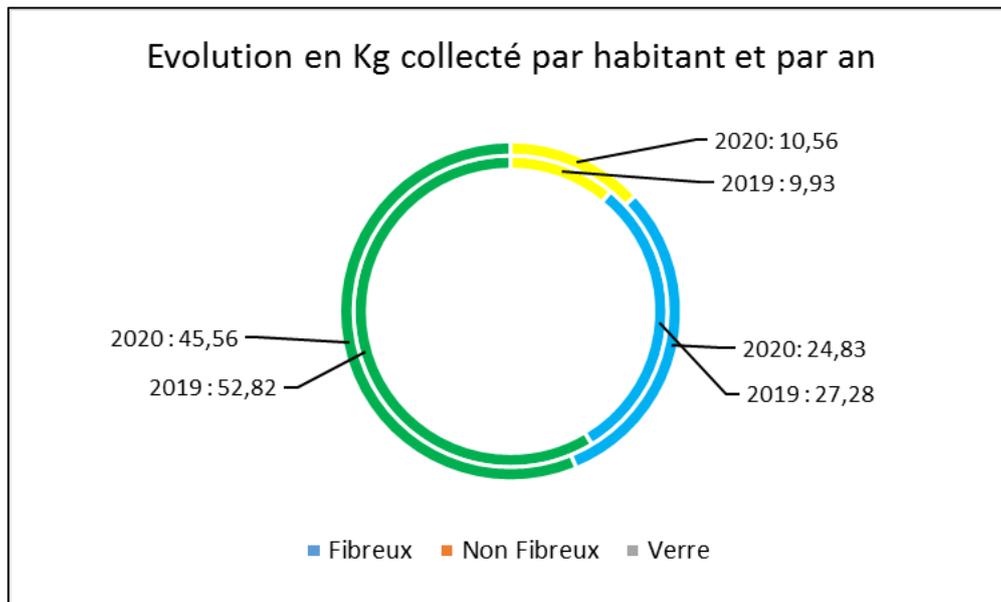
Tonnages SECTEUR B (Fillinges) :

Tonnages secteur B	2018	2019	2020	Variation tonnage 2018-2019
Corps Creux	28,75	34,483	36,96	7,19%
Corps plats	100,76	96,495	86,89	-9,96%
Verre	165,95	183,442	159,42	-1,09%
TOTAL	295,46	314,42	283,27	-9,91%



On constate en 2020 sur la commune de Fillinges une diminution du tonnage de tri sélectif de presque 10 %. Cela peut être due à la crise sanitaire qui a vu une partie de la population se confiner autre part. Cette baisse du tonnage de tri est liée à la baisse des ordures ménagères sur le même secteur.

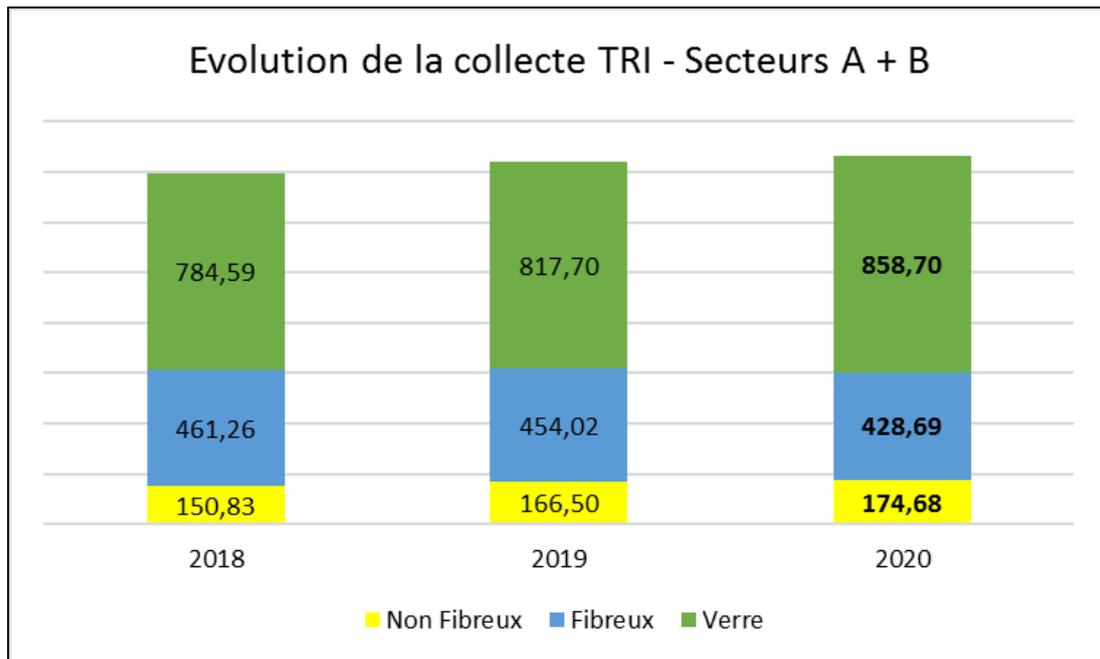
Sur cette base, voici les ratios par habitant sur le secteur B (par rapport à la population de Fillinges uniquement soit 3 499 hab. en 2020) :



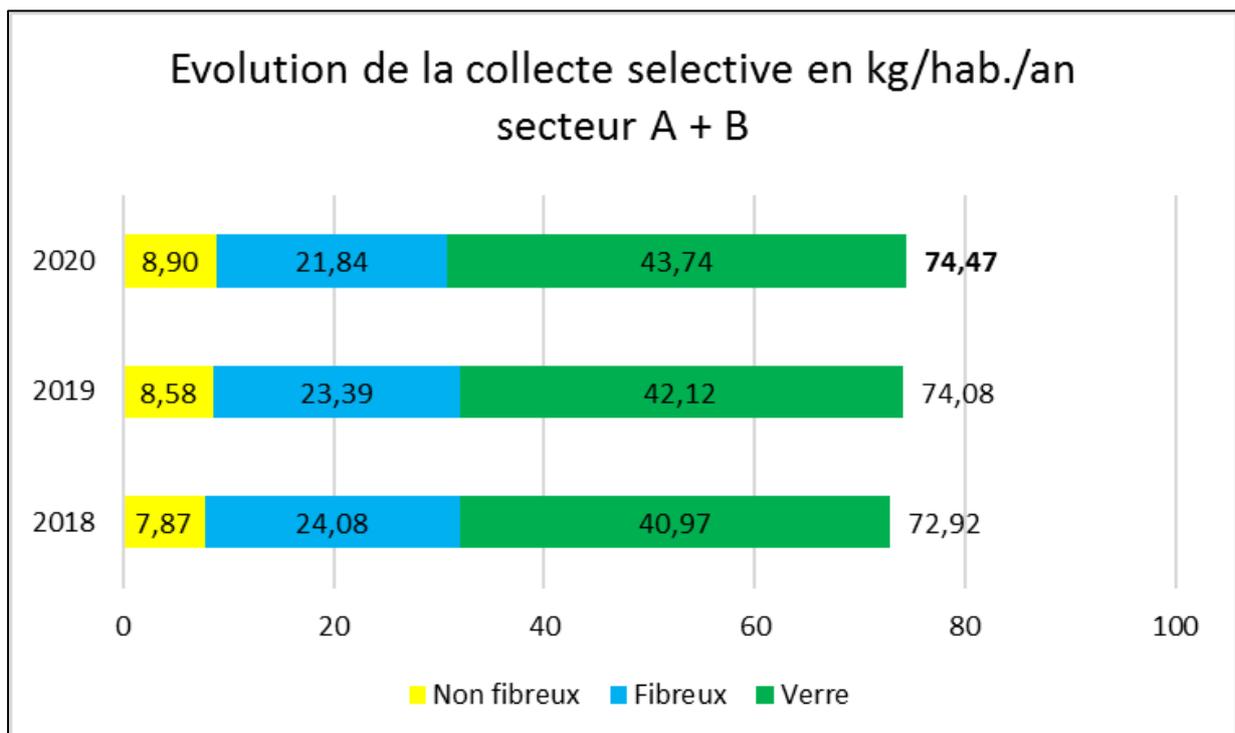
- En 2018 :
 - TOTAL : 86,11 kg / habitant
- En 2019 :
 - TOTAL : 90,53 kg / habitant
- En 2020 :
 - TOTAL : **81,00 kg / habitant**

Tonnages SECTEURS A et B :

TONNAGES	2018	2019	2020	Variation tonnage 2019-2020
Secteur A total	1101,22	1123,8	1178,80	5,79 %
Secteur B total	295,62	314,42	283,27	-9,91 %
TOTAL CC4R	1396,84	1438,22	1462,07	2,34 %



Sur cette base, voici les ratios par habitant à l'échelle de l'intercommunalité :



Soit une augmentation de + 0,39 kg / hab. entre les années 2019 et 2020, qui peut être due à une prise de conscience écologique des habitants.

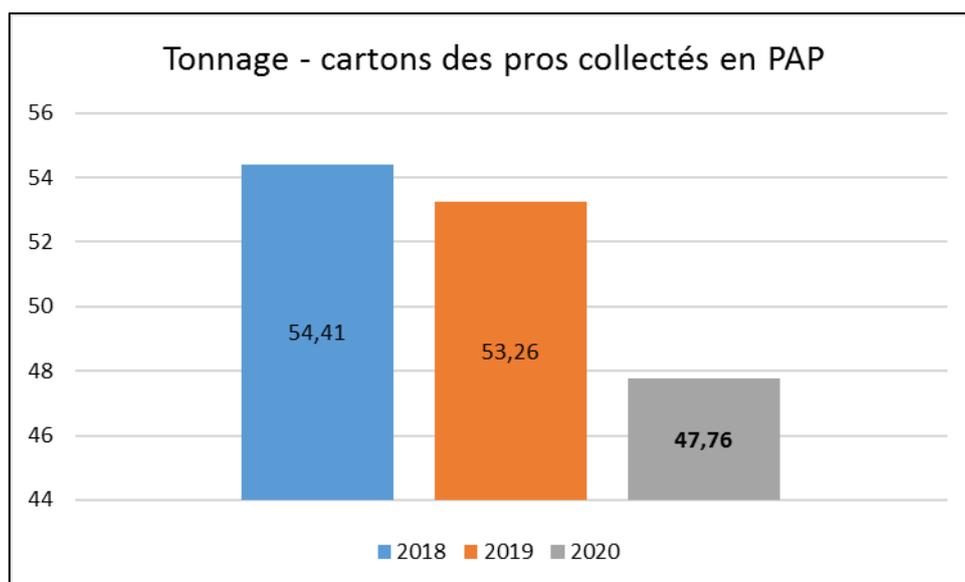
1.2.3 Collecte des cartons des professionnels

En amont du transfert de la compétence Déchets à la Communauté de Communes des 4 Rivières au 1^{er} janvier 2015, il existait une collecte de cartons des professionnels proposée à titre gratuit à une vingtaine de producteurs, directement initiée par la société COVED, alors en charge de la collecte des ordures ménagères pour le compte des communes.

Lors de la prise de compétence, la Communauté de Communes a fait le choix de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, en vue de l'étendre éventuellement dans un second temps.

Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois toutes les 2 semaines, le vendredi matin. Fin 2020, elle concerne 51 professionnels, situés sur les communes de Viuz-en-Sallaz, Saint- Jeoire, La Tour et Peillonex.

L'intercommunalité assure cette collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2019 (lot n°3).



On observe une diminution du tonnage de 11,52 % entre 2019 et 2020. Les hypothèses sont qu'une partie des professionnels a probablement dévié son flux de carton vers les déchetteries intercommunales, et que le confinement a beaucoup réduit l'activité des producteurs.

En 2020, 6 nouveaux producteurs ont été intégrés à ce dispositif :

- A Viuz-en-Sallaz :
 - o Vrac Altitude
 - o Les Alpes en Vrac
 - o Steff by Steff
- La boucherie de La Tour
- L'auberge ensoleillée à Peillonex
- L'école primaire et maternelle à Saint-Jeoire

La liste complète des professionnels est disponible en page suivante.

COLLECTE DES CARTONS CC4R			
	Entreprise	1000 LITRES	770 LITRES
VIUZ EN SALLAZ			
1	LIBRAIRIE centre commercial		3
2	LA SPAGHETTERIE centre commercial	1	1
3	POISSONNERIE GOY	1	1
4	RESTAURANT LE CLAIR MATIN		1
5	QUINCAILLERIE SAILLET-GAIGNARD	2	2
6	VRAC ALTITUDE		VRAC
7	PHARMACIE centre	2	1
8	SANTOLINE	4	1
9	STEFF BY STEFF		VRAC
10	BOUCHERIE centre		1
11	ALIMENTATION LES BRASSES		1
12	BOULANGERIE (terrain de tennis)		1
13	BAR OTAPAS		1
14	GARAGE CITROEN		1
15	VETERINAIRE		1
16	CARROSSERIE PELLET		1
17	ECOLE ECAUT	1	
18	FROMAGERIE VAL D ALEX	1	
19	ALPES EN VRAC	1	
20	OPTICIEN centre commercial	1	
21	RESTAURANT LES PIEDS SOUS LA TABLE	1	1
22	CTM VIUZ E	5	2
23	STATION TOTAL GUEBEY	1	
24	BATI ALPES	1	
25	DAREK CARRELAGE	1	
26	SALAISSON JACQUEMARDE	2	
27	EVEREST RESTAURATION	2	
28	GERVAIS TP	1	
29	JACQUARD ELECTROMECHANIQUE	2	
30	CARROSSERIE DES BRASSES	3	
	TOTAL	33	20
PEILLONNEX			
31	AUBERGE ENSOLLEILLEE	1	
32	HAM ET PRECISE HAM	2	
	TOTAL	3	
LA TOUR			
33	COLLINET PEINTURE	1	
34	REVUZ SAS	1	
35	CHATEL DECOR		1
36	ARBOSPHERE	2	
37	HOPITAL LA TOUR	4	5
38	LA CABANE DU PECHEUR	2	
39	BOUCHERIE LA TOUR	1	
40	BOULANGERIE LA TOUR		1
41	MENUISERIE centre	1	
42	RESTAURANT L'OASIS - LA TOUR		1
	TOTAL	12	8
SAINT-JEOIRE			
43	pharmacie du centre		vrac
44	maternelle et ecole primaire	1	
45	SET	1	3
46	VERDAN AUTOMOBILE	1	
47	FUNERALP	1	
48	IMPRIMERIE ST JEOIRIENNE	1	
49	CHATEL DECOR	1	
50	LA FLAMBEE+ ATMB	1	
51	COLLEGE GASPARD MONGE	3	
	TOTAL	10	3

1.2.4 Déchetteries

La Communauté de Communes des 4 Rivières met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries, l'une située sur la commune de Fillinges (Pont Jacob) et l'autre sur la commune de Saint-Jeoire (La Pallud).

La déchetterie de Saint-Jeoire est un équipement récent, mis en service en Juillet 2019 en remplacement de la déchetterie sur plateforme métallique qui était installée dans les locaux des services techniques de la commune de Saint-Jeoire.

Les déchets pris en charge :

- ✓ Bois
- ✓ Cartons
- ✓ Déchets verts
- ✓ Métaux / ferraille
- ✓ Déchets incinérables
- ✓ Déchets encombrants
- ✓ Appareils électriques et électroniques, électroménager, écrans... (D3E)
- ✓ Ampoules et tubes néons
- ✓ Piles et accumulateurs
- ✓ Gravats / déchets inertes
- ✓ Plâtre
- ✓ Huiles de cuisine (huiles végétales)
- ✓ Huiles moteur (huiles minérales)
- ✓ Pneumatiques des particuliers (pneus VL), uniquement du 01/04 au 15/05 et du 01/11 au 15/12 pour la déchetterie de Fillinges, et toute l'année pour la déchetterie de Saint-Jeoire
- ✓ Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : batteries, peintures, colles, solvants, radiographies, phytosanitaires, ...)
- ✓ Depuis février 2020, une benne Eco-mobilier est également disponible sur la déchetterie de Saint-Jeoire pour la collecte des meubles et literie des particuliers (meubles montés ou démontés – cette benne n'est pas destinée au réemploi mais à permettre une meilleure valorisation matière des meubles mis au rebus par les usagers)

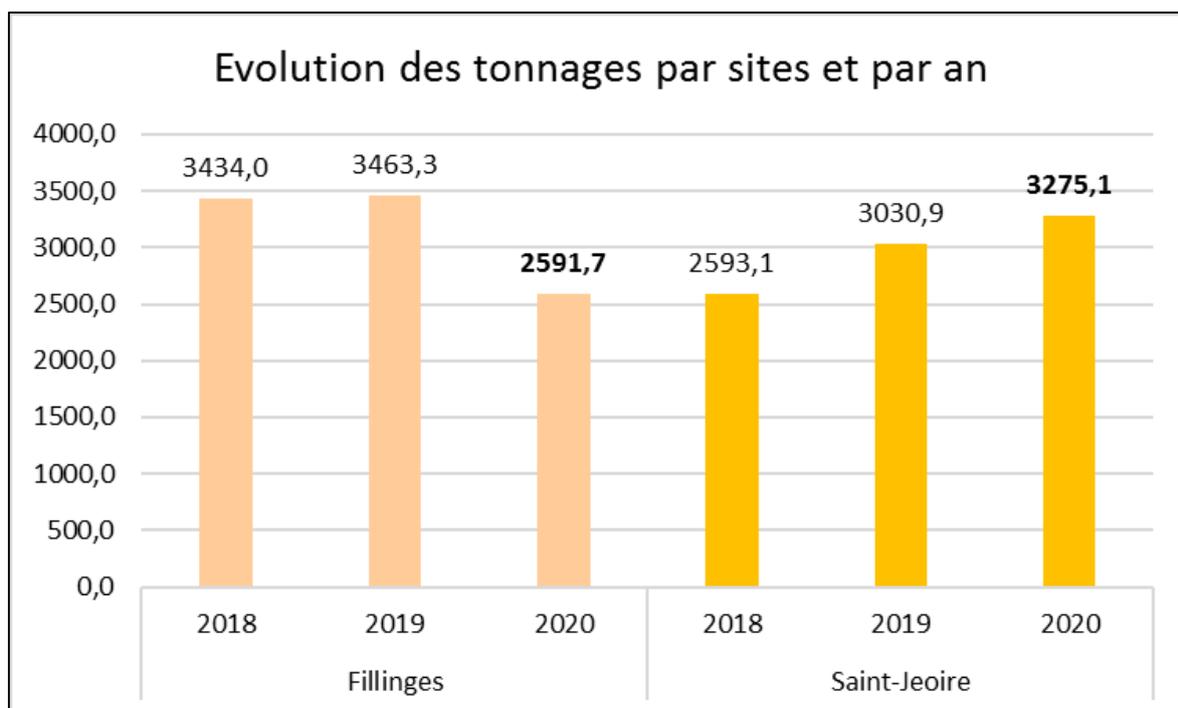
Les déchets non-pris en charge :

- Les ordures ménagères
- L'amiante
- Les bouteilles de gaz (pleines ou vides)
- Les extincteurs
- Les médicaments et autres déchets de soins à risques infectieux
- Les véhicules hors d'usage
- Les cadavres d'animaux
- Les fusées de détresse et autres déchets pyrotechniques

Tonnages :

Données fournies par Excoffier Recyclage (bas de quai) :

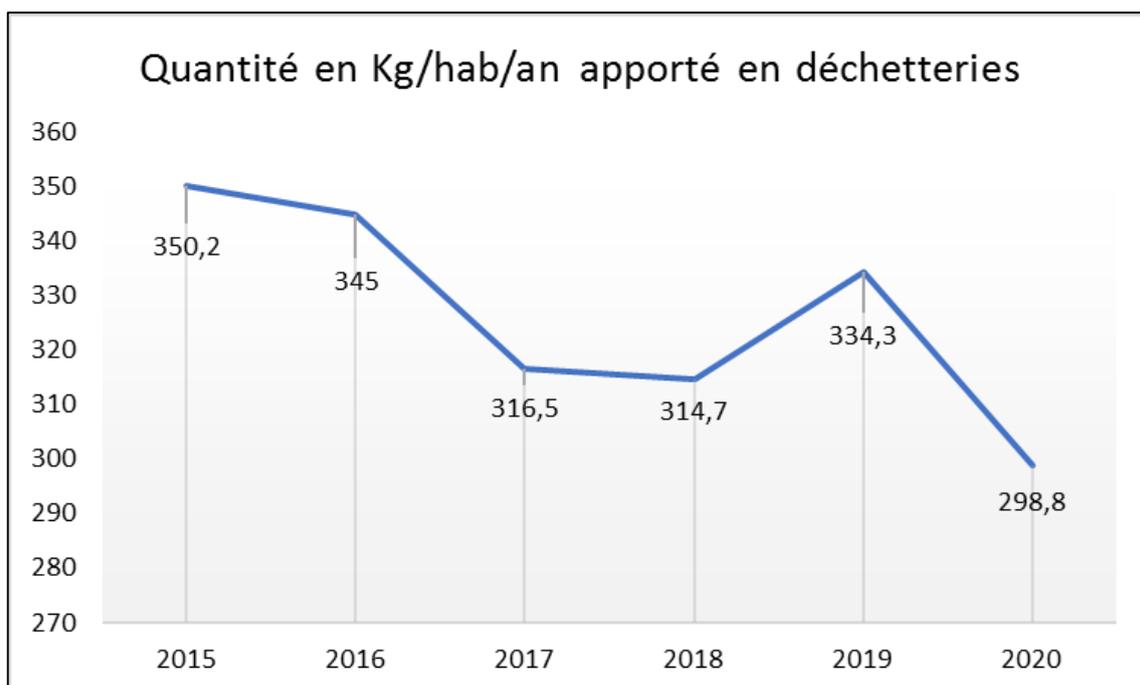
matières	Fillinges			Saint-Jeoire		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
Déchets verts	829,8	894,6	631,5	546,0	669,8	660,8
Gravats	801,2	724,4	541,1	609,2	657,4	693,2
Bois	490,3	467,6	359,3	494,0	603,8	572,3
Encombrants	366,8	360,3	258,8	375,4	425,0	356,9
Incinérables	186,0	198,9	162,8	127,7	155,7	190,9
Ferrailles	171,3	181,9	145,3	164,8	167,5	223,9
Carton	159,0	181,5	159,2	91,5	119,9	143,7
D3E	96,0	102,1	84,9	77,5	97,0	118,8
Ecomobilier	200,7	225,0	160,6	0,0	0,0	158,5
platre	81,8	70,2	55,0	68,4	69,7	75,8
Dms dont néons et ampoules	17,0	20,5	16,2	14,3	17,7	20,3
Pneumatique	17,3	17,6	6,2	17,1	37,5	46,3
Huiles minérales	6,1	5,2	3,7	5,8	5,1	5,6
batteries	8,5	5,2	4,1	0,0	2,7	5,9
Huiles végétales	2,2	6,6	0,0	1,4	0,7	0,8
piles	0,0	0,0	0,9	0,0	0,7	0,8
Divers	0,0	1,5	2,2	0,0	0,5	0,7



Evolution des tonnages entre 2019 et 2020 :

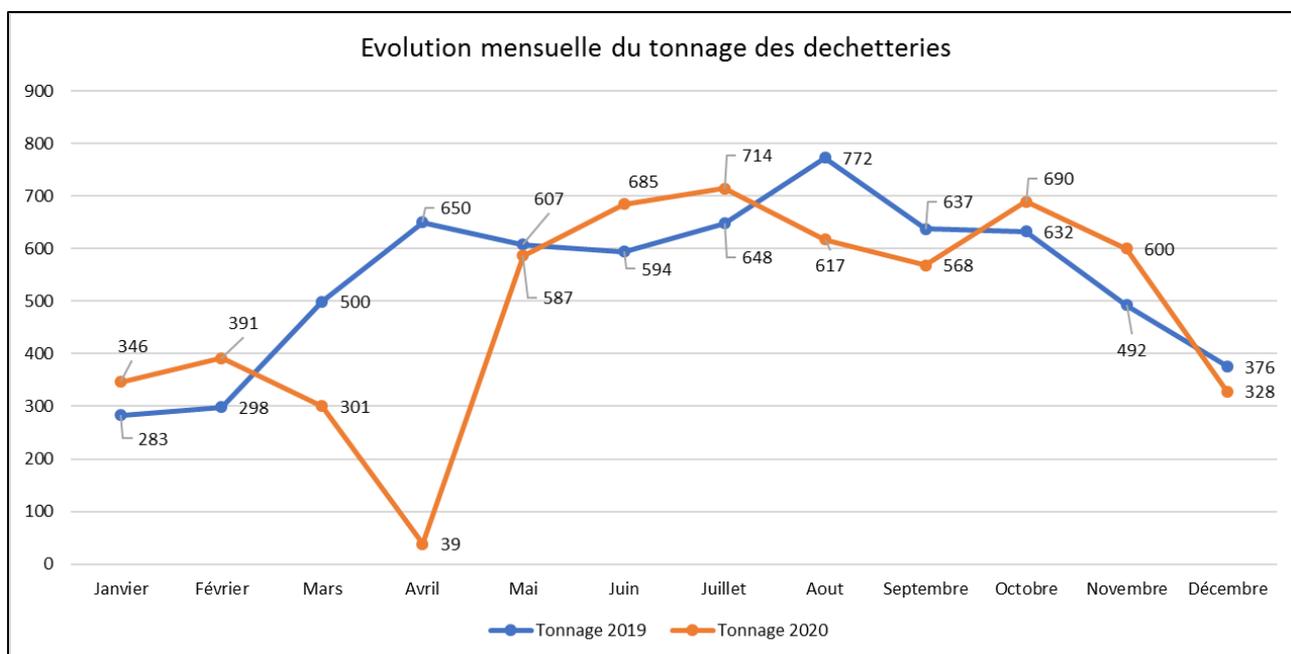
matières	Evolution (en tonnes)	Evolution (en %)
	2019/2020	
Déchets verts	-272,2	-17,4%
Gravats	-147,4	-10,7%
Bois	-139,8	-13,0%
Encombrants	-169,7	-21,6%
Incinérables	-1,0	-0,3%
Ferrailles	19,7	5,6%
Carton	1,5	0,5%
D3E	4,6	2,3%
Ecomobilier	94,1	41,8%
platre	-9,2	-6,6%
Dms dont néons et ampoules	-1,7	-4,4%
Pneumatique	-2,6	-4,7%
Huiles minérales	-1,1	-10,4%
batteries	2,1	26,3%
Huiles végétales	-6,5	-89,7%
piles	1,8	/
Divers	0,7	35,6%
total	-626,7	-9,7%

Sur la base des tableaux ci-dessus, voici les ratios par habitant :

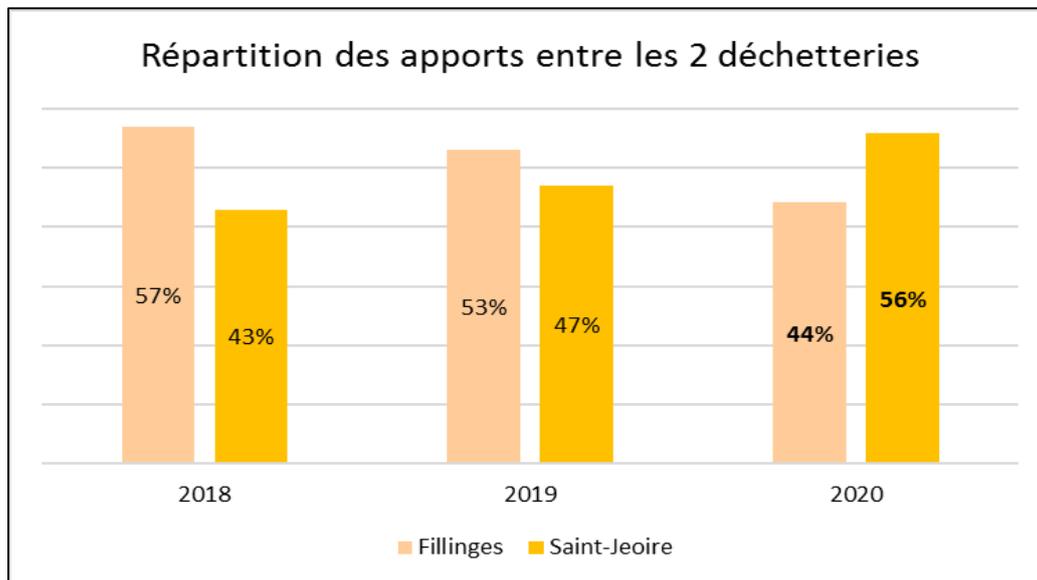


Soit une différence de - 35,5 kg / hab. entre les années 2019 et 2020

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 230 kg / habitant INSEE en 2018 – tonnages collectés dans les déchetteries publiques, déchets inertes compris (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes).



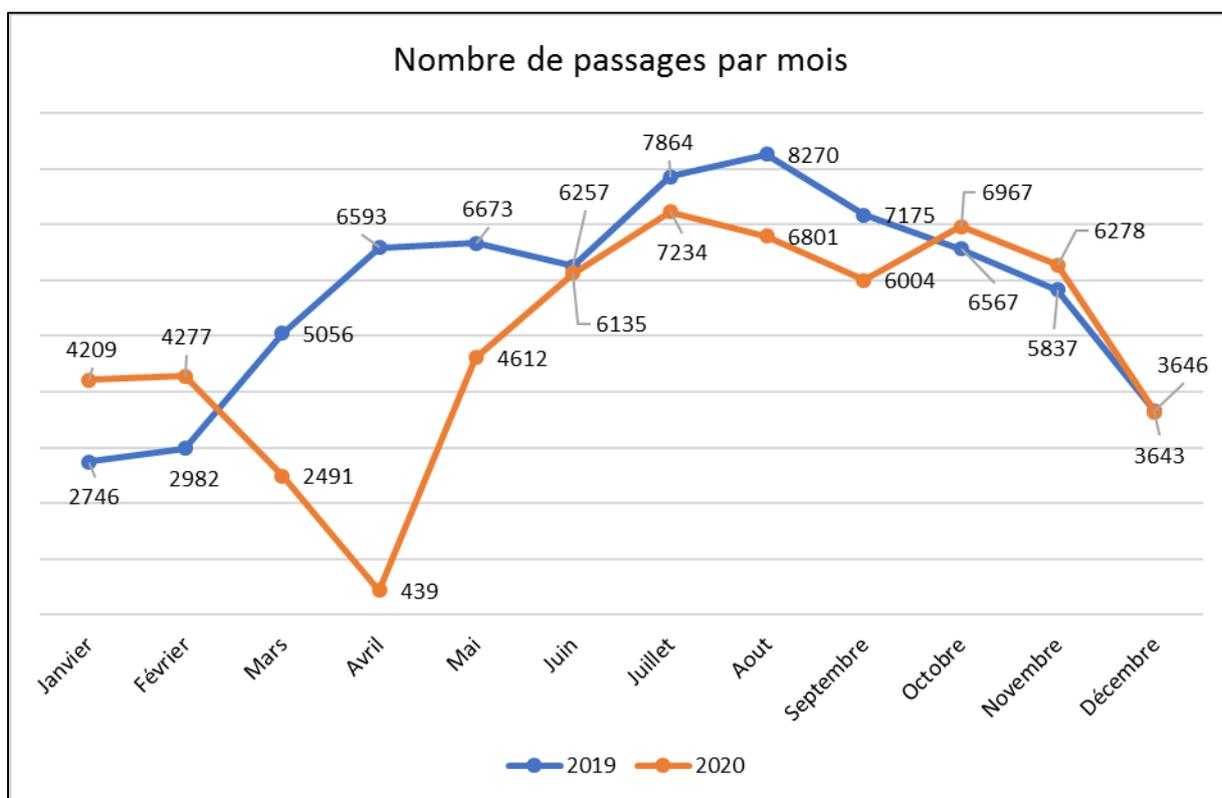
Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :



Suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Saint-Jeoire, un changement s'est opéré dans les quantités déposées par site. La déchetterie de Saint-Jeoire est préférée par le public pour sa facilité d'utilisation (dépose au sol, moins d'attente, ...)

Fréquentation des sites :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :



Fréquentation et quantité de déchets apportée par passage :

	Fillings 2019			Fillings 2020		
	Tonnage	Nombre de passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/passage
Janvier	145	1656	87,52	174	2178	79,90
Février	183	1748	104,48	189	2325	81,44
Mars	263	3029	86,87	142	1315	107,79
Avril	381	3925	96,94	26	211	122,75
Mai	350	3875	90,20	247	2026	122,08
Juin	353	3586	98,39	271	2493	108,89
Juillet	339	4240	80,01	313	3230	97,05
Aout	380	4356	87,29	275	2980	92,14
Septembre	332	4179	79,43	217	2602	83,29
Octobre	329	3741	87,92	311	3108	100,10
Novembre	227	2935	77,21	265	2760	95,95
Décembre	179	1941	92,21	161	1615	99,59
TOTAL	3459	39211	88,23	2591	26843	96,54

	Saint Jeoire 2019			Saint Jeoire 2020		
	Tonnage	Nombre de Passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de Passages	Kg/passage
Janvier	138	1090	126,84	172	2031	84,88
Février	116	1234	93,85	202	1952	103,50
Mars	236	2027	116,64	159	1176	135,18
Avril	269	2668	100,88	13	228	55,81
Mai	258	2798	92,10	339	2586	131,27
Juin	241	2671	90,18	413	3642	113,42
Juillet	308	3624	85,07	400	4004	100,00
Aout	392	3914	100,21	342	3821	89,58
Septembre	306	2996	101,97	352	3402	103,39
Octobre	303	2826	107,33	379	3859	98,09
Novembre	266	2902	91,59	335	3518	95,35
Décembre	197	1705	115,44	167	2028	82,49
TOTAL	3030	30455	99,50	3274	32247	101,54

	Total 2019			Total 2020		
	Tonnage	Nombre de passages	Kg/Passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/Passage
Janvier	283	2746	103,13	346	4209	82,30
Février	298	2982	100,08	391	4277	91,51
Mars	500	5056	98,81	301	2491	120,72
Avril	650	6593	98,54	39	439	87,98
Mai	607	6673	91,00	587	4612	127,23
Juin	594	6257	94,88	685	6135	111,58
Juillet	648	7864	82,34	714	7234	98,69
Aout	772	8270	93,40	617	6801	90,70
Septembre	637	7175	88,84	568	6004	94,68
Octobre	632	6567	96,27	690	6967	98,99
Novembre	492	5837	84,36	600	6278	95,61
Décembre	376	3646	103,07	328	3643	90,07
TOTAL	6490	69666	93,15	5866	59090	99,27

On remarque une diminution non négligeable du nombre de passages sur les déchetteries au cours de l'année 2020 avec **10 576 passages en moins**.

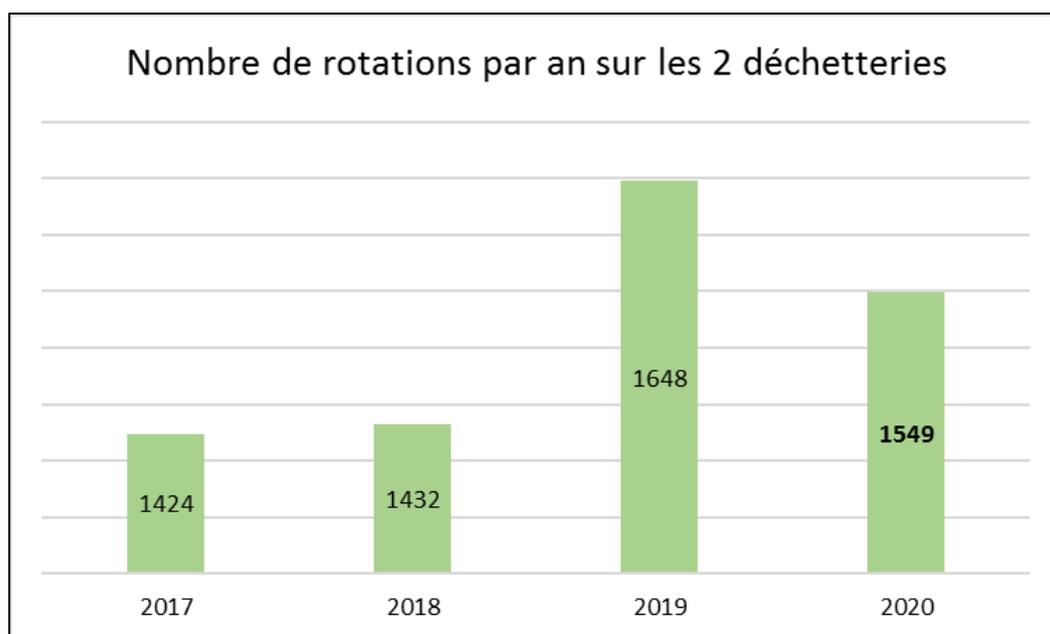
A contrario, la quantité de déchets apportée lors de chaque passage augmente fortement avec **+ 6,12 Kg** par passage.

Nombre de rotations :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :

Nota Bene : il s'agit du nombre de rotations pour les deux déchetteries de Fillinges et Saint-Jeoire

Matière	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total général
DECHETS VERTS	12	11	14	12	30	36	37	29	34	42	54	13	324
BOIS	12	17	12	4	21	17	31	15	22	21	19	14	205
ENCOMBRANTS	11	7	6	2	26	15	15	12	10	13	13	8	138
GRAVATS	7	12	9	0	17	22	23	23	19	18	18	12	180
CARTONS	10	7	7	2	9	14	14	11	9	11	8	11	113
DECHETS INCINERABLES	7	9	7	1	0	10	15	11	10	12	9	10	101
PEINTURES, VERNIS, PATE	10	8	5	1	7	9	11	8	7	10	7	6	89
FERRAILLE	2	5	4	0	8	9	8	9	7	10	6	4	72
LIQUIDES INCINERABLES	5	3	3	0	5	6	10	8	4	8	4	6	62
PHYTOSANITAIRES	1	2	2	1	2	6	8	10	7	3	6	2	50
AEROSOLS	3	3	2	0	4	4	7	7	4	5	5	3	47
PLATRE	2	2	2	1	2	4	5	3	4	2	4	4	35
NEONS	0	0	2	0	1	0	0	0	2	0	0	2	7
BATTERIES	2	1	1	0	2	2	2	2	2	2	1	1	18
PRODUITS NON IDENTIFIES	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2
RADIOGRAPHIES	2	0	1	1	4	0	0	0	0	2	0	2	12
LAMPES	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0	1	4
PILES	2	1	0	1	2	0	1	1	0	3	1	2	14
PNEUMATIQUES	1	1	1	0	1	1	2	1	1	2	2	1	14
ACIDE	0	1	1	1	1	1	0	4	2	1	3	2	17
HUILE MINERALE	2	0	1	0	1	1	1	1	0	2	1	0	10
BASES	0	1	0	1	2	1	1	4	2	2	3	4	21
PRODUIT COMBURANT	0	0	1	0	1	1	2	3	2	0	2	1	13
HUILE VEGETALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1



Soit une diminution de **6,01 %** du nombre de rotation en 1 an. Cela est probablement dû à la crise sanitaire qui a vu les déchetteries fermées ou ouvertes mais avec un fonctionnement dégradé.

Parmi les 4 principaux flux, on remarque un nombre de rotations accru de septembre à novembre, pour les déchets verts (jusqu'à 54 rotations) et pour le bois (jusqu'à 31 rotations).

Excoffier Recyclage fait passer sur les deux déchetteries, tous les jours, un véhicule équipé d'un rouleau compacteur pour procéder à un compactage des bennes. Cela permet d'augmenter très nettement la capacité de remplissage des bennes, notamment pour les déchets verts, le carton, les incinérables, le bois, les encombrants et la ferraille...

Enfin, nous constatons une diminution du nombre de rotations demandé à l'entreprise Excoffier pour évacuer les bennes. Cela peut être dû à plusieurs facteurs :

- La fermeture des déchetteries pendant une période qui traditionnellement est de forte affluence.
- Une bonne anticipation des gardiens qui ne font pas partir les bennes trop tôt
- Un compactage plus rigoureux des bennes

Apports des professionnels :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai).

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les 2 flux majoritaires.

Sur la base de ces bons et des registres de fréquentation ressortent les données suivantes :

Site	Nombre d'usagers professionnels *		Total des passages (en nb)		Total apports (en m3) -		Quantité moyenne par passage (en m3)	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Fillinges	94	87	944	529	1150	658	1,2	1,2
Saint-Jeoire	78	92	754	747	733	852	1,0	1,1
Total	141	149	1698	1276	1883	1510	1,1	1,2

Le nombre d'apports professionnels (1276 passages) comptabilisés en 2020 représente **2,16 %** du nombre total de passages comptabilisés au cours de la même période (69 666 passages), contre **2,43 %** en 2019.

Même si la déchetterie de Saint-Jeoire a permis d'empêcher les files d'attente, et permet également de décharger facilement les gravats, les objets lourds et encombrants, on constate une baisse du nombre des apports des pros sûrement due à la fermeture des entreprises pendant le confinement.

A cette principale explication peut s'en ajouter une autre : la météo a pu jouer un rôle sur les tonnages de déchets verts par exemple.

Un dispositif de pesée permet l'identification du tonnage apporté par les usagers particuliers ou professionnels à Saint-Jeoire. Cependant, afin de ne pas favoriser l'apport de déchets sur une déchetterie plus qu'une autre, et dans un souci d'équité, les tonnages des professionnels sont pesés à

titre indicatif. De ce fait, le tonnage des apports professionnels est inclus dans les tonnages globaux présentés précédemment.

1.2.5 Autres prestations : actions communales

En 2020, les actions communales qui avaient lieu auparavant sur les communes de Mégevette et Onion ont été interrompue suite à l'ouverture de la nouvelle déchetterie de Saint-Jeoire.

2. Traitement

2.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés

2.1.1 Incinération

Secteur A :

Pour assurer sa compétence incinération, l'intercommunalité adhère au SIVOM de la Région de Cluses, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier. En 2020, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Marignier les **4082,42 tonnes** collectées sur le secteur A.

La performance énergétique du SIVOM (UIOM de Marignier) est de 0,26. En 2020, sa capacité est exprimée à l'aide des données suivantes : 34 039 tonnes traitées, 3 291 tonnes délestées vers d'autres installations de traitement pour la maintenance.

En 2020, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Marignier a coûté **126,32 € HT**

Secteur B :

Pour assurer sa compétence incinération, l'intercommunalité adhère au SIFEFAGE, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Bellegarde-sur-Valsérine. En 2020, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Bellegarde-sur-Valsérine les **675,68 tonnes** collectées sur le secteur B, collecte des conteneurs enterrés comprise. Le SIFEFAGE organise également le transfert des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Saint Pierre-en-Faucigny (ou Etrembières) vers l'UIOM. En effet, les OMR collectées sur le secteur B sont déposées par le collecteur sur ce quai de transfert, situé à proximité du territoire intercommunal.

L'UIOM de Bellegarde-sur-Valsérine a une capacité annuelle de 120 000 tonnes. En 2020, 121 643 tonnes y avaient été traitées, avec une performance énergétique ayant atteint 0,868 [au-delà de 0,6, l'installation est considérée comme ayant une performance énergétique élevée].

En 2020, chaque tonne incinérée à l'UIOM de Valsérhône a coûté **139,50 € HT**

2.1.2 Valorisation du tri sélectif

Secteur A :

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables est exercée par représentation substitution de l'intercommunalité auprès du SIVOM de la Région de CLUSES.

Le SIVOM de la Région de CLUSES met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIVOM de la Région de CLUSES est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la Communauté de Communes) sur le centre de tri de la société EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux, titulaire du marché public de tri auprès du SIVOM. EXCOFFIER réalise la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri, grâce à sa chaîne de tri ;
- Le verre est acheminé directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la Communauté de Communes) sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING, dans le cadre de la contractualisation avec ECO-EMBALLAGES.

Secteur B :

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables pour la commune de FILLINGES est transférée au SIDEFAGE par représentation substitution de l'intercommunalité.

Le SIDEFAGE met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIDEFAGE est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par TRIGENIUM (en charge de la collecte pour le compte du Sidefage) sur les centres de tri PASTEUR (Annemasse), titulaires du lot géographique 4 du marché public de tri auprès du SIDEFAGE. Les centres de tri réalisent la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri ;
- Le verre est collecté EXCOFFIER (en charge de la collecte pour le compte du Sidefage) puis valorisé directement par des verreries (Glasspack).

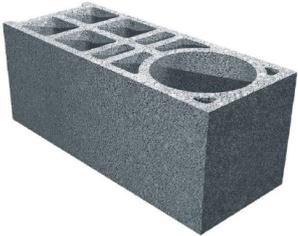
2.1.3 Valorisation et traitement des déchets collectés en déchetteries

Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de Bonneville, ferraille sur le site de Groisy). Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

Le tableau ci-après présente les taux de valorisation matière et énergétique pour chacun des flux collectés en 2020 :

	Valorisation matière (%)	Valorisation énergétique (%)	Total (%) (hors refus)	Note
Bois	90	10	100	Essentiellement recyclage en tant que plaque d'aggloméré, peu de bois non traité. La filière panneaux a un taux de recyclage de 99%.
Batteries	90	0	90	
Cartons	100	0	100	
Déchets verts	100	0	100	
DEA	85	10	95	Taux validé avec Eco-mobilier
DEEE	70	15	85	Taux variable selon les flux. Les écrans cathodiques sont recyclés au mieux à 40% car la dalle en verre pose problème. A l'inverse taux excellent pour les GEMHF ou F (valorisation matière : 85%). Les GEMHF sont traités sur notre site de Villy.
Encombrants	30	60	85	Performances obtenues grâce à la chaîne de tri DIB.
Ferraille	100	0	100	
Gravats	100	0	100	
Huiles végétales	0	100	100	Combustible.
Huiles minérales	100	0	100	Régénération.
Incinérables	0	75	75	En fonction de la performance de l'UIOM.
Néons	90	0	90	Aspiration et récupération du mercure.
Plâtre	100	0	100	Obtention de gypse et de carton.
Pneumatiques	20	80	100	Rechapage, cimenterie.

GRAVATS



- Matériaux de démolition (béton, parpaings, moellons, briques)
- Tuiles, ardoises
- Terre végétale, goudron
- Carrelage, porcelaine, terre cuite
- Faïence, céramique
- Lavabo, baignoire, WC (sans les robinets !)

Déchets interdits :

- Fers à béton
- Tuyaux en plastique
- Fils électriques
- Plâtre
- Amiante/fibrociment
- Bois, souches
- Déchets verts

 **Et ensuite :**

Concassage puis utilisation comme matériaux de terrassement, béton, pierre, moellons ou classe 3.

Des "fiches produits" sont disponibles auprès des services de la Communauté de Communes pour connaître les lieux et les modes de traitement, ainsi que le type de valorisation.

III. Les indicateurs financiers :

1. Modalités d'exploitation du service

Pour rappel, comme expliqué au fil du présent rapport, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets étaient les suivantes en 2020 :

- Marché public de prestations de services pour la collecte des OMR (lot n°1), du tri sélectif sur le secteur A (lot n°2) et des cartons des professionnels (lot n°3) dont la société **COVED** est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2019 ;
- Collecte du tri sélectif sur le secteur B assurée par le **SIDEFAGE** dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes des 4 Rivières au syndicat depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Compétences traitement des OMR et tri-valorisation des emballages et papiers recyclables, et communication, exercées par le **SIVOM de la Région de CLUSES** pour le secteur A et par le **SIDEFAGE** pour le secteur B, par adhésion de l'intercommunalité à ces deux syndicats depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Convention de prestations de services publics entre la Communauté de Communes et la **SPL 2D4R** pour l'exploitation des déchetteries (gestion du haut de quai) depuis le 1^{er} juin 2016 ;
- Marché de prestations de services pour la mise à disposition des contenants de collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets dont la société **Exoffier Recyclage** est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2016 (gestion du bas de quai des déchetteries) ;
- Convention avec l'éco-organisme **Eco-mobilier** pour la collecte et le traitement des meubles en déchetterie de Fillinges depuis le 1^{er} février 2016. Et depuis février 2020 pour Saint-Jeoire ;
- Convention avec la SCOP **Tri-Vallées** le 25 octobre 2017, en vue de l'organisation de la collecte des textiles sur le territoire intercommunal et signature d'une convention avec l'éco-organisme **Eco-TLC** le 21 décembre 2017 en vue d'obtenir des soutiens pour cette collecte à compter de 2018.
- Convention avec **COREPILE**, pour la collecte et le traitement des piles et accumulateurs.
- Convention avec l'association **bouchons 74** pour la collecte des bouchons, dans un but économique et social.
- Convention avec **ESR** pour la collecte et le traitement des D3E en déchetteries, ainsi que les ampoules et les néons depuis début 2011.
- Convention avec **Printerre** pour la collecte et le recyclage des consommables d'impression en décembre 2020.

2. Montant annuel global des dépenses du service

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous, en euros TTC :

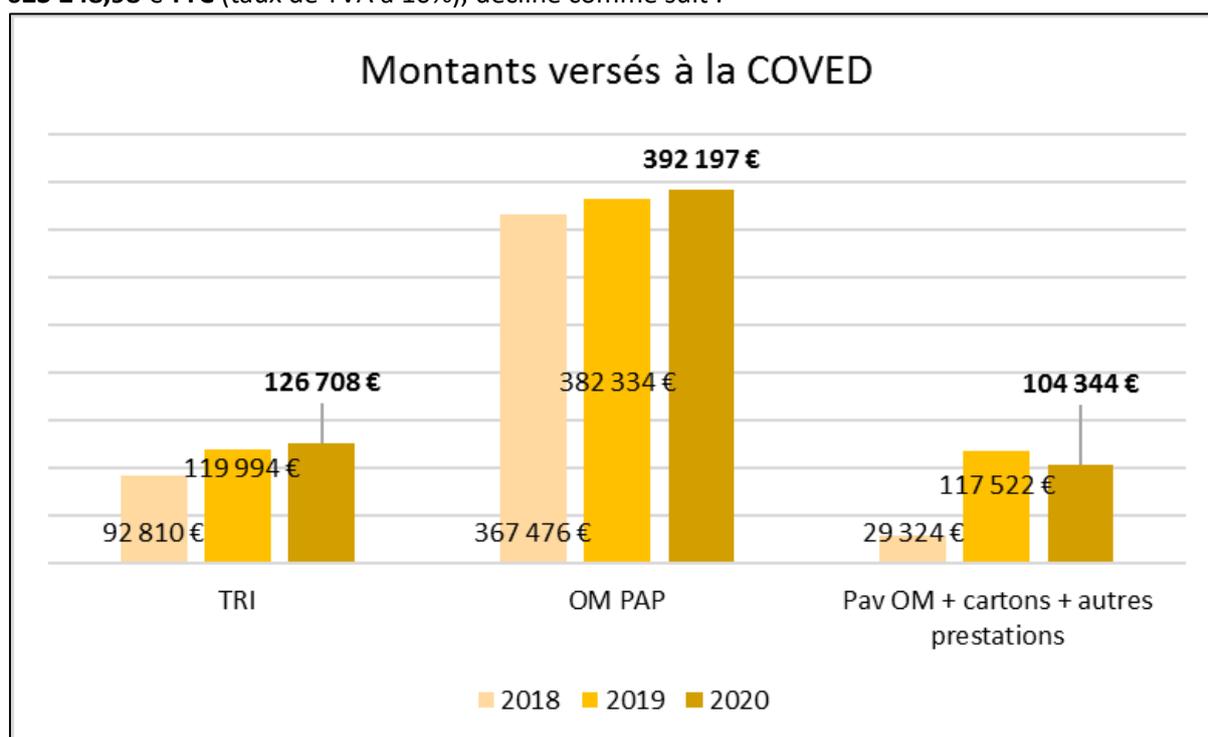
DEPENSES Fonctionnement			
	2018	2019	2020
COVED	489 610 €	619 850 €	623 249 €
Excoffier	469 160 €	597 811 €	625 949 €
SIDEFAGE	104 656 €	132 959 €	138 072 €
SIVOM	561 126 €	586 830 €	608 741 €
SPL	142 452 €	167 828 €	169 277 €
Autres dépenses	32 063 €	36 425 €	51 883 €
TOTAL	1 799 067 €	2 141 703 €	2 217 172 €

Autres charges de fonctionnement	56 060 €	57 181 €	58 325 €
Investissement (hors déchetterie)	135 451 €	127 245 €	256 138 €

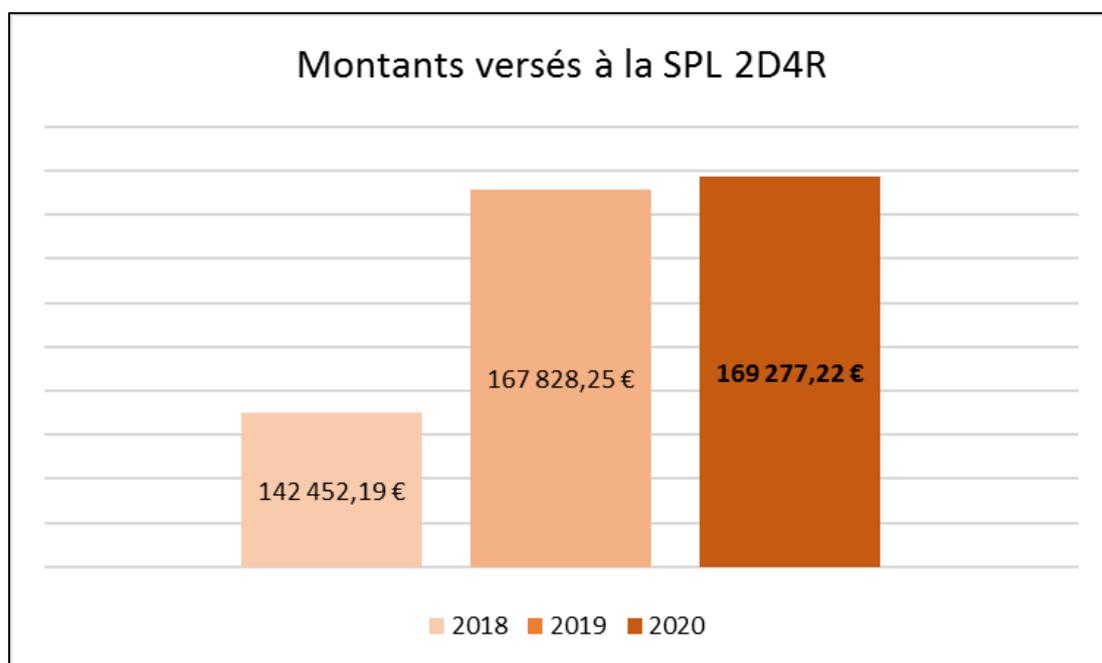
Les 2 sections entourées en rouge ne sont pas prises en compte dans le budget du service déchets. Elles sont comptabilisées dans le budget général.

2.1. Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

La Communauté de Communes a versé à la société COVED un montant total de **566 589,98 € HT** soit **623 248,98 € TTC** (taux de TVA à 10%), décliné comme suit :

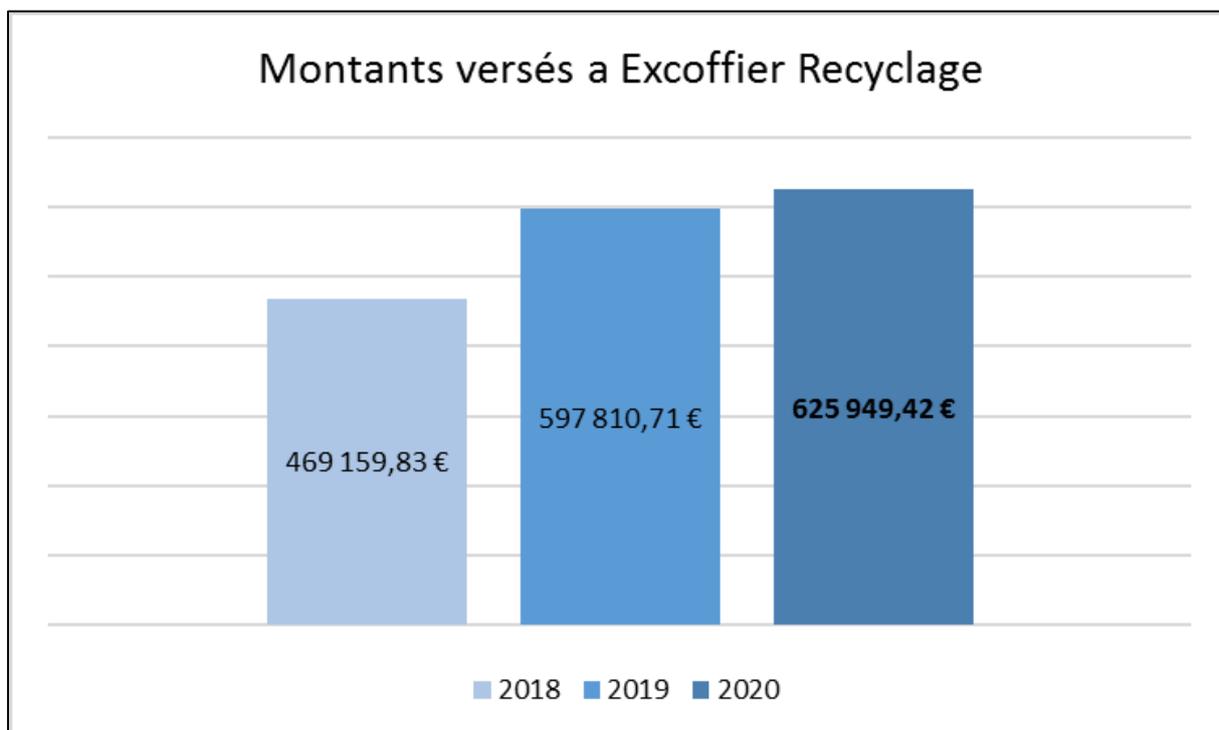


La Communauté de Communes a versé à la SPL 2D4R un montant total de **169 227 € TTC**.



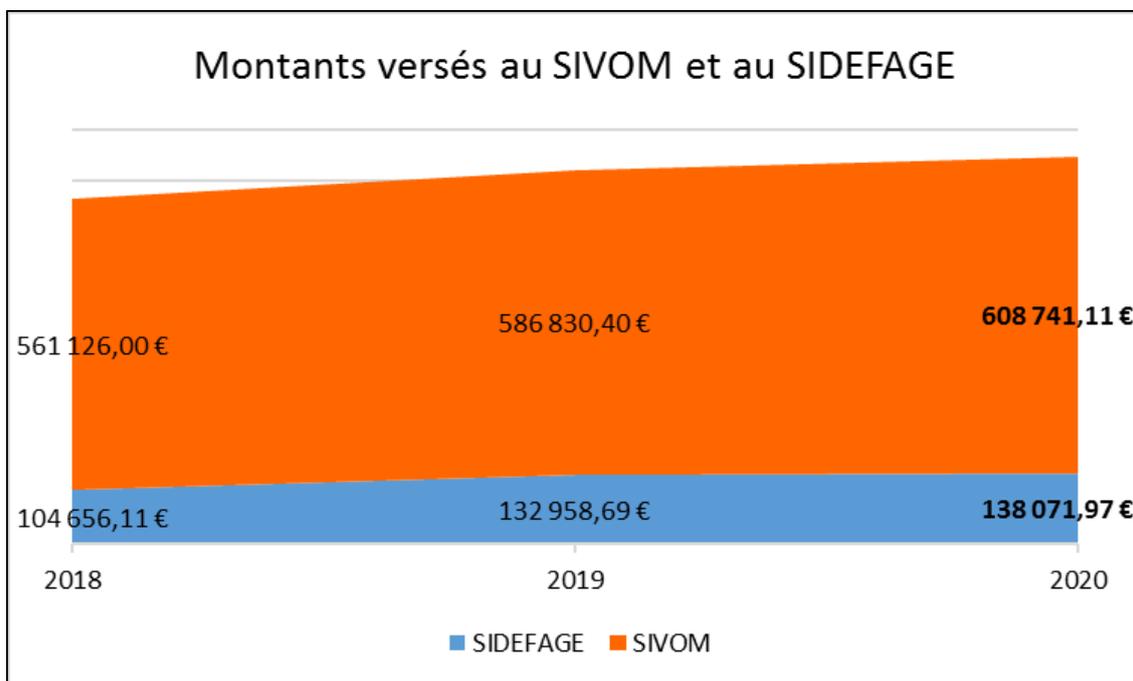
Cette dépense est associée aux ressources humaines, à la fourniture de matériels et d'équipements, à la fourniture d'eau et d'électricité et à la téléphonie.

La Communauté de Communes a versé à la société EXCOFFIER RECYCLAGE un montant total de **625 949,42 € TTC** (taux de TVA à 10%), décliné comme suit :



2.2 Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités :



3. Modalités de financement du service public

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré par délibération du 13/10/2014 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Les taux sont votés annuellement, avant le 15 avril.

Depuis 2017, les taux restent inchangés :

Communes	Bases 2020	Taux 2020
Faucigny	730 974	7,71%
Fillinges	3 991 468	8,03%
Marcellaz	1 115 144	9,19%
Mégevette	580 671	8,49%
Onnion	1 478 318	8,03%
Peillonex	1 571 069	7,85%
Saint Jean	1 091 968	8,24%
Saint Jeoire	3 105 252	8,09%
La Tour	1 034 549	9,52%
Ville	836 186	9,36%
Viuz	5 191 356	7,40%

D'après les bases foncières connues au moment du vote des taux (le 17 Février 2020) et les taux votés, **le montant total attendu était d'environ 1 672 801 €.**

Les produits réels obtenus sont les suivants :



3.1 Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés

Lorsque le service est financé par la TEOM, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale pour financer la prise en charge des déchets assimilés, sauf dans le cas d'une mise en place globale de la tarification incitative.

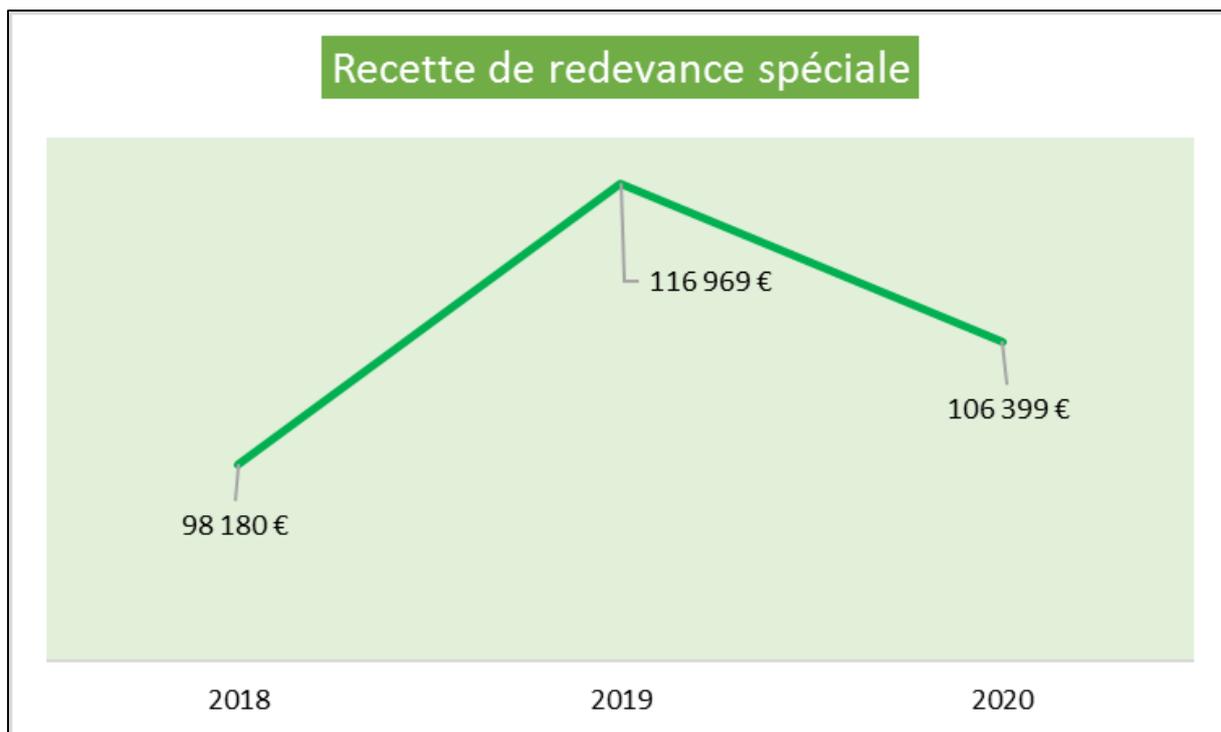
L'ensemble des modalités d'instauration et de fonctionnement de la redevance spéciale est défini par un règlement de redevance spéciale qui fait état des dispositions générales, dispositions financières et dispositions d'application de la redevance spéciale.

Depuis 2017, les tarifs sont fixés par :

- Une part fixe par redevable : 70€, (évaluée à 132 € initialement)
- Une part variable ordures ménagères (OM) : 0,021 €/litre (soit 21€/m3)
- Une part variable déchetteries : 14,44 €/m3,

Un contrat est conclu entre la Communauté de Communes des 4 Rivières et chaque producteur de déchets assimilés recourant au service public d'élimination des déchets.

La contractualisation a débuté en fin d'année 2016 et s'est poursuivie en 2020. Au 31 décembre 2020, 189 contrats entre la Communauté de Communes des 4 Rivières et des entreprises du territoire étaient signés et facturés. La facturation de novembre 2020 a donné lieu à la recette suivante : **106 399 €, soit une diminution de 9,93 %** par rapport à 2019.



3.2 Montant des aides reçues des éco-organismes agréés :

Pour la collecte des D3E, la Communauté de Communes des 4 Rivières dispose d'une convention avec l'éco-organisme ESR. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau suivant :

	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4
Tonnes collectées sur les 2 sites	45,347	38,555	68,624	51,229
Montants reversé	2 915,27 €	3 024,07 €	4 663,40 €	3 726,39 €

Total 2020
14 329,13 €

Au-delà de ces soutiens financiers, ESR prend en charge les coûts logistiques et de traitement de l'ensemble des D3E.

Pour la collecte des DEA, la Communauté de Communes dispose d'une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier.

Ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle progressive des DEA collectés séparément sur les déchetteries et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers pour les tonnages non collectés séparément.

En 2020, les DEA sont collectés séparément à Fillings et à Saint-Jeoire. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

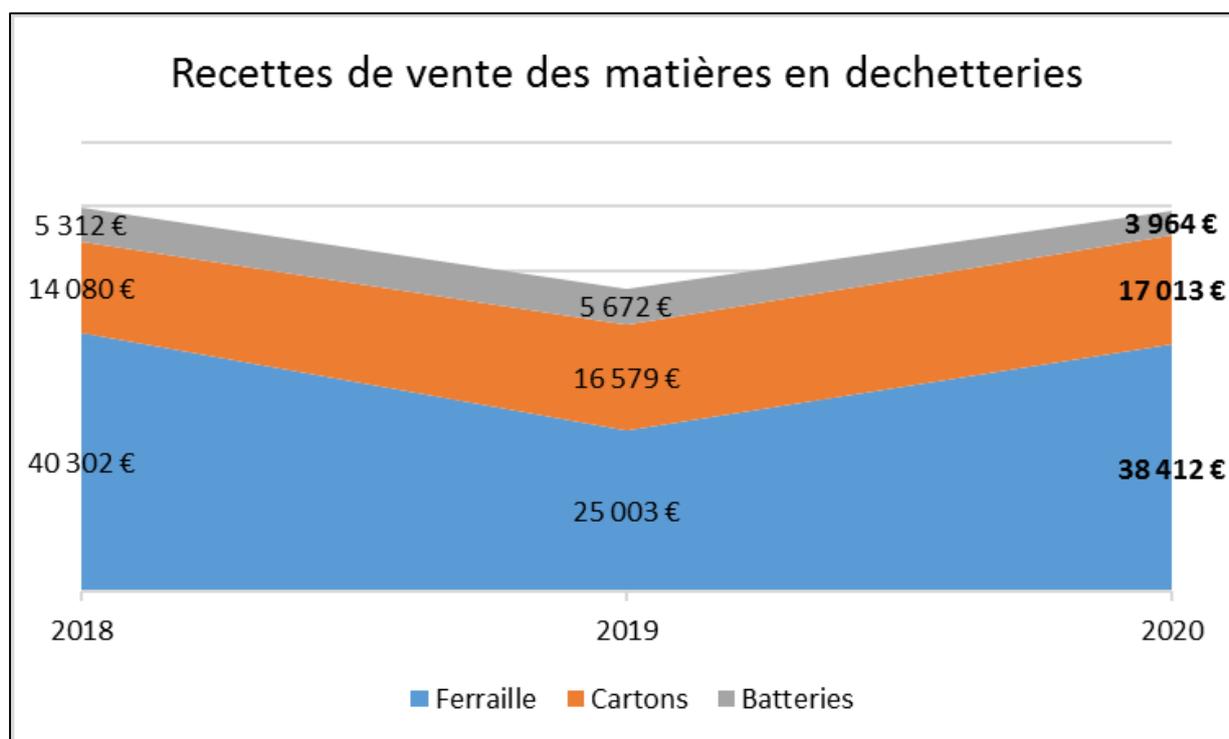
		Soutiens versés
CC des Quatre Rivières		
	Soutiens fixes par déchèterie	3 748,55 €
	Soutien opérationnel (sur les tonnages collectés par Eco-mobilier)	4 499,20 €
	Soutien financier (sur le tonnage collecté non séparément)	17 155,42 €
	Soutien communication (Soutien au démarrage et soutien par habitant)	Aucune action de communication locale soutenue en 2019
	Sous-total CC des Quatre Rivières	25 403,17 €
	Total	25 403,17 €
		Coûts évités
CC des Quatre Rivières		43 844,70 €
	Total	43 844,70 €

(i) Au-delà de ces soutiens financiers, Eco-Mobilier prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEA. Pour les 319,08 tonnes de DEA prises en charge sur la déchetterie de Fillinges en 2020, **le coût évité pour la collectivité a été évalué par Eco-Mobilier à 43 844,70 €.**

3.3: Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés), valorisation énergétique

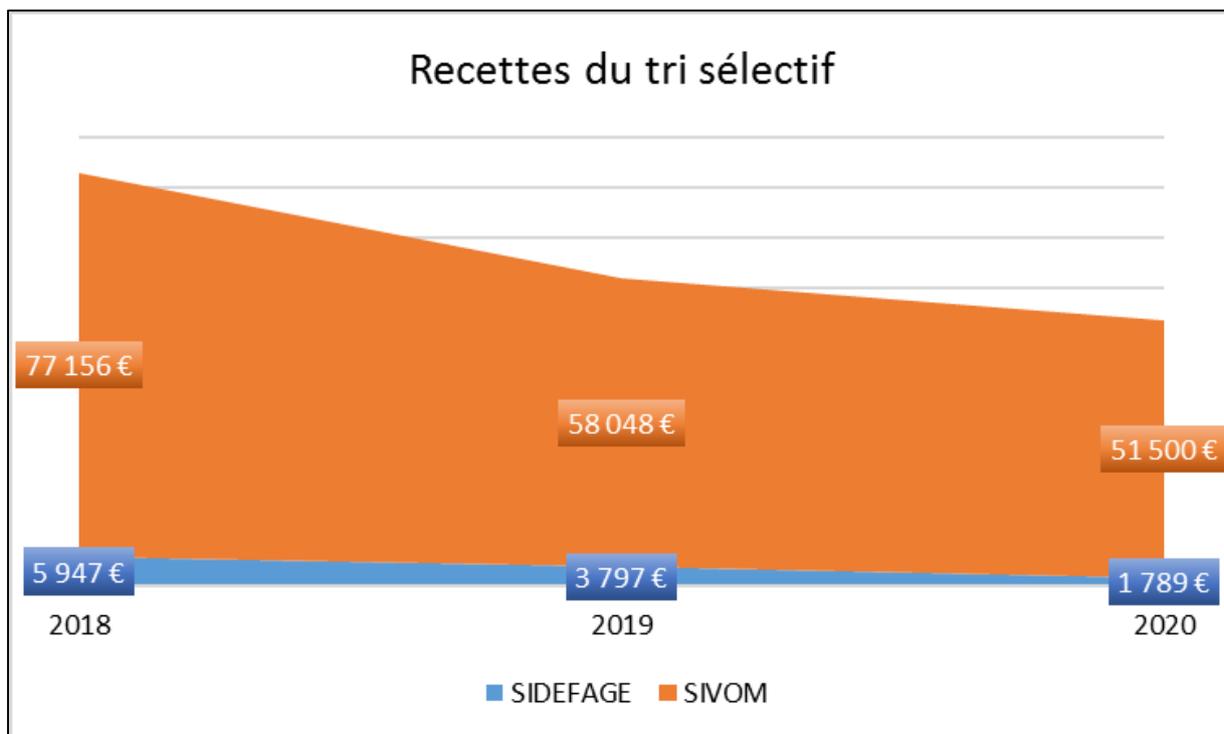
Dans le cadre du marché public établi avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, l'intercommunalité encaisse des recettes de tri pour la ferraille, les cartons et les batteries. Le prix de rachat est variable, en fonction de l'évolution du cours de ces matières.

En 2020, la Communauté de Communes a ainsi perçu les recettes suivantes :



3.4 Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités, le SIVOM de la région de Cluses et le SIFPAGE ont respectivement versé à la Communauté de Communes des recettes de tri sélectif pour les montants suivants :



3.5 récapitulatif des recettes de fonctionnement :

RECETTES Fonctionnement			
	2018	2019	2020
TEOM	1 642 158 €	1 671 826 €	1 718 366 €
Redevance spéciale d'enlèvement OM	96 764 €	116 969 €	106 399 €
Tri sélectif	83 103 €	61 845 €	53 289 €
Relevé achat et Eco-org. (Déchetteries)	72 956 €	88 075 €	92 190 €
Autres recettes	2 542 €	15 709 €	18 772 €
TOTAL	1 897 522 €	1 954 424 €	1 989 016 €
Resultat du service	98 455,68 €	-187 278,23 €	-228 155,48 €

IV - Synthèse des chiffres

4.1 Synthèse des coûts

Il est proposé dans cette section de récapituler quelques montants :

Coûts en € TTC d'une tonne d'ordures ménagères, collectée en PAP et traitée au SIVOM	
Collecte	96,20 €
Traitement	138,95 €
Total	235,15 €

Coûts en € TTC d'une tonne d'ordures ménagères, collectée en PAV et traitée au SIVOM	
Collecte	61,53 €
Traitement	138,95 €
Total	200,48 €

Coûts en € TTC d'une tonne de déchets verts, collectée et traitée	
Collecte	297,00 €
Traitement	49,50 €
Total	346,50 €

Coûts en € TTC d'une tonne de tri plastique collectée	
Total	472,09 €

Coûts en € TTC d'une tonne de tri papier collectée	
Total	93,97 €

Coûts en € TTC d'une tonne de tri verre collectée	
Total	60,41 €

Coûts en € TTC pour l'achat et la pose de 3 conteneurs de tri (papiers/plastiques/verre)					
Colonnes aériennes		conteneurs enterrés		Conteneurs semi-enterrés	
Total	5 764,80 €	Total	19 282,84 €	Total	11 979,31 €

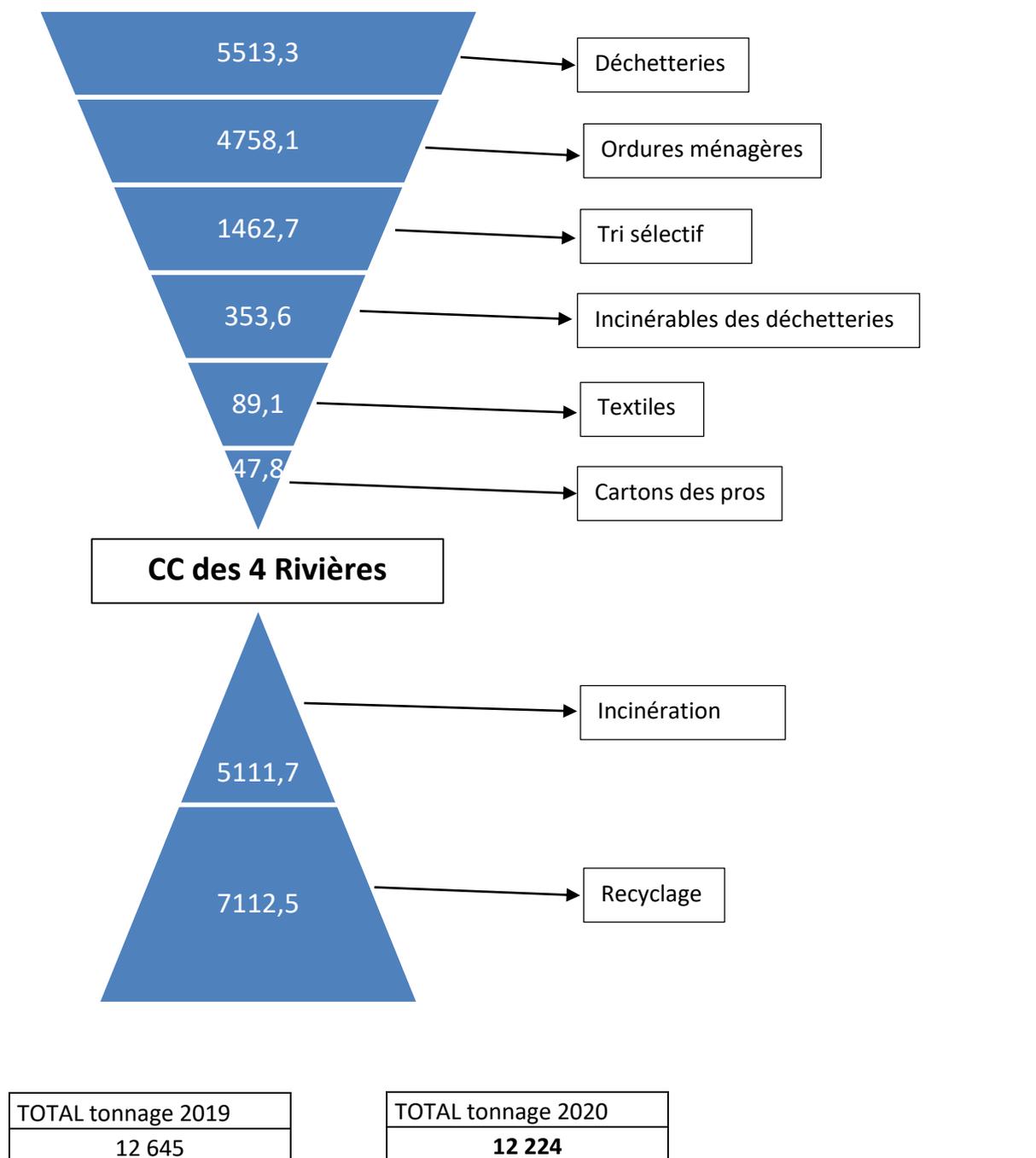
Coûts évité en € TTC par la valorisation du tri sélectif en lieu et place de l'incinération	
Tonnage total TRI 2020	1 462,07
Coût en € TTC collecte et traitement PAP 2020	235,15 €
Coût actuel de la collecte du TRI	139 379,01 €
Ss-Total	-204 426,75 €
Perte des recettes	-51 500,00 €
Coût total	- 255 926,75 €

Coûts évité en € TTC avec la collecte des textiles	
Total	21 115,81 €

Coûts en € TTC d'une tonne de cartons collectée	
Total	159,83 €

4.2 Synthèse des tonnages

Il est proposé dans cette section de récapituler les tonnages énoncés dans le rapport.



En 2020, **41,82 %** des déchets produits sur le territoire de la Communauté de Communes ont été incinérés, contre 39,7 % en 2019. A contrario, **58,18 %** des déchets produits en 2020 ont été revalorisés dans des filières de récupérations adaptées.